

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR L'EGLISE LUMEN GENTIUM

CHAPITRE PREMIER LE MYSTERE DE L'EGLISE

Introduction

1 Le Christ est la lumière des peuples; réuni dans l'Esprit-Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes créatures la bonne nouvelle de l'Evangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Eglise (cf. *Mc 16,15*). L'Eglise étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. A ce devoir qui est celui de l'Eglise, les conditions présentes ajoutent une *nouvelle urgence*: il faut en effet que *tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par les liens sociaux, techniques, culturels*, réalisent également leur pleine unité dans le Christ.

Le dessein du Père qui veut sauver tous les hommes

2 Le Père éternel par la disposition absolument libre et mystérieuse de sa sagesse et de sa bonté a créé l'univers ; il a décidé d'élever les hommes à la communion de sa vie divine ; après leur chute en Adam, il ne les a pas abandonnés, leur apportant sans cesse les secours salutaires, en considération du Christ rédempteur, "qui est l'image du Dieu invisible, premier-né de toute la création" (*Col 1,15*). Tous ceux qu'il a choisis, le Père, avant tous les siècles, les "a distingués et prédestinés à reproduire l'image de son Fils pour qu'il soit le premier-né parmi une multitude de frères" (*Rm 8,29*). Et tous ceux qui croient au Christ, il a voulu les appeler à former la sainte Eglise qui, annoncée en figure dès l'origine du monde, merveilleusement préparée dans l'histoire du peuple d'Israël et dans l'ancienne Alliance, établie enfin dans ces temps qui sont les derniers, s'est manifestée grâce à l'effusion de l'Esprit-Saint et, au terme des siècles, se consommera dans la gloire. Alors, comme on peut le lire dans les saints Pères, tous les justes depuis Adam, "depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu" se trouveront rassemblés auprès du Père dans l'Eglise universelle.

La mission du Fils

3 Ainsi le Fils vint, envoyé par le Père qui nous avait choisis en lui avant la création du monde et prédestinés à une adoption filiale, selon son libre dessein de tout rassembler en lui (cf. *Ep 1,4-5 Ep 1,10*). C'est pourquoi le Christ, pour accomplir la volonté du Père, inaugure le royaume des cieux sur la terre, nous révéla son mystère et, par son obéissance, effectua la Rédemption. L'Eglise, qui est le règne de Dieu déjà mystérieusement présent, opère dans le monde, par

la puissance de Dieu, sa croissance visible. Commencement et développement que signifient le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié (cf. *Jn 19,34*) et que prophétisent les paroles du Seigneur disant de sa mort en croix: "Pour moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tous les hommes" (*Jn 12,32* grec). Toutes les fois que le sacrifice de la croix par lequel le Christ notre pâque a été immolé (*1Co 5,7*) se célèbre sur l'autel, l'oeuvre de notre Rédemption s'opère. En même temps, par le sacrement du pain eucharistique, est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui, dans le Christ, forment un seul corps (cf. *1Co 10,17*). A cette union avec le Christ, qui est la lumière du monde, de qui nous procédons, par qui nous vivons, vers qui nous tendons, tous les hommes sont appelés.

L'Esprit qui sanctifie l'Eglise

4 Une fois achevée l'oeuvre que le Père avait chargé son Fils d'accomplir sur la terre (cf. *Jn 17,4*), le jour de Pentecôte, l'Esprit-Saint fut envoyé qui devait sanctifier l'Eglise en permanence et procurer ainsi aux croyants, par le Christ, dans l'unique Esprit, l'accès auprès du Père (cf. *Ep 2,18*). C'est lui, l'Esprit de vie, la source d'eau jaillissante pour la vie éternelle (cf. *Jn 4,14 Jn 7,38-39*), par qui le Père donne la vie aux hommes que le péché avait fait mourir, en attendant de ressusciter dans le Christ leur corps mortel (cf. *Rm 8,10-11*). L'Esprit habite dans l'Eglise et dans le coeur des fidèles comme dans un temple (cf. *1Co 3,16 1Co 6,19*), en eux il prie et atteste leur condition de fils de Dieu par adoption (cf. *Ga 4,6 Rm 8,15-16 Rm 8,26*). Cette Eglise qu'il introduit dans la vérité tout entière (cf. *Jn 16,13*), et à laquelle il assure l'unité dans la communion et le service, il l'équipe et la dirige grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques, il l'orne de ses fruits (cf. *Ep 4,11-12 1Co 12,4 Ga 5,22*). Par la vertu de l'Evangile, il rajeunit l'Eglise et il la renouvelle sans cesse, l'acheminant à l'union parfaite avec son époux. L'Esprit et l'Epouse, en effet, disent au Seigneur Jésus: "Viens" (cf. *Ap 22,17*).

Ainsi l'Eglise universelle apparaît comme un "peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint".

Le royaume de Dieu

5 Le mystère de l'Eglise sainte se manifeste en sa fondation. En effet, le Seigneur Jésus donna naissance à son Eglise en prêchant l'heureuse nouvelle, l'avènement du règne de Dieu promis dans les Ecritures depuis des siècles: "que les temps sont accomplis et que le royaume de Dieu est là" (*Mc 1-15 cf. Mt 4,17*). Ce royaume, il brille aux yeux des hommes dans la parole, les oeuvres et la présence du Christ. La parole de Dieu est en effet comparée à une semence qu'on sème dans un champ (*Mc 44,14*): ceux qui l'écoutent avec foi et sont agrégés au petit troupeau du Christ (*Lc 12,32*) ont accueilli son royaume lui-même ; puis, par sa propre vertu, la semence germe et croît jusqu'au temps de la moisson (cf. *Mc 4,26-29*). Les miracles de Jésus apportent égale-

ment la preuve que le royaume est déjà venu sur la terre: "si c'est par le doigt de Dieu que j'expulse les démons, c'est donc que le royaume de Dieu est arrivé parmi vous" (Lc 11,20 cf. Mt 12,28). Avant tout cependant, le royaume se manifeste dans la personne même du Christ, Fils de Dieu et Fils de l'homme, venu "pour servir et donner sa vie en rançon d'une multitude" (Mc 10,45)...

Et quand Jésus, ayant souffert pour les hommes la mort de la croix, fut ressuscité, il apparut que Dieu l'avait fait Seigneur, Christ et Prêtre pour l'éternité (cf. Ac 2,36 He 5,6 He 7,17-21), et il répandit sur ses disciples l'Esprit promis par le Père (cf. Ac 2,33). Aussi l'Eglise, pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations, formant de ce royaume le germe et le commencement sur la terre. Cependant, tandis que peu à peu elle s'accroît, elle-même aspire à l'achèvement de ce royaume, espérant de toutes ses forces et appelant de ses vœux l'heure où elle sera, dans la gloire, réunie à son Roi.

Les images de l'Eglise

6 Tout comme dans l'ancien Testament la révélation du royaume est souvent présentée sous des figures, de même maintenant c'est sous des images variées que la nature intime de l'Eglise nous est montrée, images tirées soit de la vie pastorale ou de la vie des champs, soit du travail de construction ou encore de la famille et des épousailles, et qui se trouvent ébauchées déjà dans les livres des prophètes.

L'Eglise, en effet, est le bercaïl dont le Christ est l'entrée unique et nécessaire (Jn 10,1-10). Elle est aussi le troupeau dont Dieu a proclamé lui-même à l'avance qu'il serait le pasteur (cf. Is 40,11 Ez 34,11 s.), et dont les brebis, quoiqu'elles aient à leur tête des pasteurs humains, sont cependant continuellement conduites et nourries par le Christ même, Bon Pasteur et Prince des pasteurs (cf. Jn 10,11 1P 5,4), qui a donné sa vie pour ses brebis (cf. Jn 10,11-15).

L'Eglise est le terrain de culture, le champ de Dieu (1Co 3,9). Dans ce champ croît l'antique olivier dont les patriarches furent la racine sainte et en lequel s'opère et s'opérera la réconciliation entre Juifs et Gentils (Rm 11,13-26). Elle fut plantée par le Vigneron céleste comme une vigne choisie (Mt 21,33-43 par. ; cf. Is 5,1 ss.). La Vigne véritable c'est le Christ: c'est lui qui donne vie et fécondité aux rameaux que nous sommes: par l'Eglise nous demeurons en lui, sans qui nous ne pouvons rien faire (Jn 15,1-5).

Bien souvent aussi, l'Eglise est dite la construction de Dieu (1Co 3,9). Le Seigneur lui-même s'est comparé à la pierre rejetée par les bâtisseurs et devenue pierre angulaire (Mt 21,42 par. ; cf. Ac 4,11 1P 2,7 Ps 117,22). Sur ce fondement, l'Eglise est construite par les apôtres (cf. 1Co 3,11), et de ce fondement elle reçoit fermeté et cohésion. Cette construction est décorée d'appellations diverses: la maison de Dieu

(1Tm 3,15), dans laquelle habite la famille, l'habitation de Dieu dans l'Esprit (Ep 2,19-22), la demeure de Dieu chez les hommes (Ap 21,3), et surtout le temple saint, lequel, représenté par les sanctuaires de pierres, est l'objet de la louange des saints Pères et comparé à juste titre dans la liturgie à la Cité sainte, la nouvelle Jérusalem. En effet, nous sommes en elle sur la terre comme les pierres vivantes qui entrent dans la construction (1P 2,5). Cette Cité sainte, Jean la contemple descendant du ciel d'après de Dieu à l'heure où se renouvellera le monde, prête comme une fiancée parée pour son époux (Ap 21,1 s.).

L'Eglise s'appelle encore "la Jérusalem d'en haut" et "notre mère" (Ga 4,26 cf. Ap 12,17); elle est décrite comme l'épouse immaculée de l'Agneau immaculé (Ap 19,7 Ap 21,2 cf. Ap 21,9 Ap 22,17) que le Christ "a aimée, pour laquelle il s'est livré afin de la sanctifier" (Ep 5,26), qu'il s'est associée par un pacte indissoluble, qu'il ne cesse de "nourrir et d'entourer de soins" (Ep 5,29); l'ayant purifiée, il a voulu qu'elle lui soit unie dans l'amour et la fidélité (cf. Ep 5,24), la comblant enfin et pour l'éternité des biens célestes, pour que nous puissions comprendre l'amour envers nous de Dieu et du Christ, amour qui défie toute connaissance (cf. 2Co 5,66), l'Eglise se considère comme exilée, en sorte qu'elle est en quête des choses d'en haut dont elle garde le goût, tournée là où le Christ se trouve, assis à la droite de Dieu, là où la vie de l'Eglise est cachée avec le Christ en Dieu, attendant l'heure où, avec son époux, elle apparaîtra dans la gloire (cf. Col 3,1-4).

L'Eglise, corps mystique du Christ

7 Le Fils de Dieu, dans la nature humaine qu'il s'est unie, a racheté l'homme en triomphant de la mort par sa mort et sa résurrection, et il l'a transformé en une créature nouvelle (cf. Ga 6,15; 2Co 5,17). En effet, en communiquant son Esprit à ses frères, qu'il rassemblait de toutes les nations, il a fait d'eux, mystiquement, comme son Corps.

Dans ce corps, la vie du Christ se répand dans les croyants que les sacrements, d'une manière mystérieuse et réelle, unissent au Christ souffrant et glorifié. Par le baptême, en effet, nous sommes rendus semblables au Christ: "Car nous avons tous été baptisés en un seul Esprit pour n'être qu'un seul corps" (1Co 12,13). Par ce rite sacré est signifiée et réalisée l'union avec la mort et la résurrection du Christ. "Nous avons été mis au tombeau avec lui par le baptême qui nous plonge en sa mort", et "si nous sommes devenus avec lui un même être par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une semblable résurrection" (Rm 6,4-5). Participant réellement au Corps du Seigneur dans la fraction du pain eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous. Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, à nous tous nous ne formons qu'un corps, car tous nous avons part à ce pain unique" (1Co 10,17) Nous devenons ainsi les membres de ce corps (cf. 1Co 12,27) "étant chacun pour sa part membres les uns des autres" (Rm 12,5).

Mais comme tous les membres du corps humain, malgré leur multiplicité, ne forment cependant qu'un seul corps, ainsi les fidèles dans le Christ (cf. *1Co 12,12*). Dans le travail d'édification du Corps du Christ règne également une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue ses dons variés pour le bien de l'Eglise à la mesure de ses richesses et des exigences des services (cf. *1Co 12,11*). Parmi ces dons, la grâce accordée aux apôtres tient la première place: l'Esprit lui-même soumet à leur autorité jusqu'aux bénéficiaires des charismes (cf. *1Co 14*). Le même Esprit qui est par lui-même principe d'unité dans le corps où s'exerce sa vertu et où il réalise la connexion intérieure des membres, produit et stimule entre les fidèles la charité. Aussi un membre ne peut souffrir que tous les membres ne souffrent, un membre ne peut être à l'honneur que tous les membres ne se réjouissent avec lui (cf. *1Co 12,26*).

De ce corps le Christ est la tête. Il est l'image du Dieu invisible et en lui toutes choses ont été créées. Il est antérieur à tous et l'univers subsiste en lui. Il est la tête du corps qu'est l'Eglise. Il est Principe, premier-né d'entre les morts, afin d'exercer en tout la primauté (cf. *1, 15-18*). Sa grande puissance lui donne domination sur les choses du ciel et celles de la terre et, par sa perfection et son action souveraine, il comble des richesses de sa gloire le corps tout entier (cf. *Ep 1,18-23*).

Tous les membres doivent se conformer à lui jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux (cf. *Ga 4,19*). C'est pourquoi nous sommes assumés dans les mystères de sa vie, configurés à lui, associés à sa mort et à sa résurrection, en attendant de l'être à son règne (cf. *Ph 3,21 2Tm 2,11 Ep 2,6 Col 2,12* etc.). Encore en pèlerinage sur la terre, mettant nos pas dans la trace des siens, à travers la tribulation et la persécution, nous sommes associés à ses souffrances comme le corps à la tête, unis à sa passion pour être unis à sa gloire (cf. *Rm 8,17*).

De lui "le corps tout entier, par les ligaments et jointures, tire nourriture et cohésion pour opérer sa croissance en Dieu" (*Col 2,19*). Dans son corps, c'est-à-dire dans l'Eglise, il dispose continuellement les dons des ministères par lesquels nous nous apportons mutuellement grâce à sa vertu, les services nécessaires au salut, en sorte que, par la pratique d'une charité sincère nous puissions grandir de toutes manières vers celui qui est notre tête (cf. *Ep 4,11-16* grec).

Pour que nous puissions nous renouveler en lui sans cesse (cf. *Ep 4,23* il nous fait part de son Esprit qui, étant unique et le même dans la tête et dans les membres, vivifie le corps entier, l'unifie et le meut, si bien que son action a pu être comparée par les saints Pères à la fonction que remplit dans le corps humain le principe de la vie, c'est-à-dire l'âme.

Le Christ aime l'Eglise comme son épouse, se faisant le modèle de l'époux qui aime son épouse comme

son propre corps (cf. *Ep 5,25-28*). Quant à l'Eglise elle est soumise à son chef (*5, 23-24*). "Puisqu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité" (*Col 2,9*), il emplit de ses dons divins l'Eglise qui est son corps et sa plénitude (cf. *Ep 1,22-23*) pour qu'elle tende et parvienne à la plénitude totale de Dieu (cf. *Ep 33,19*).

L'Eglise, à la fois visible et spirituelle

8 Le Christ unique médiateur, crée et continuellement soutient sur la terre, comme un tout visible, son Eglise sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, par laquelle il répand, à l'intention de tous, la vérité et la grâce. Cette société organisée hiérarchiquement d'une part et le Corps mystique d'autre part, l'assemblée discernable aux yeux et la communauté spirituelle, l'Eglise terrestre et l'Eglise enrichie des biens célestes ne doivent pas être considérées comme deux choses, elles constituent au contraire une seule réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin. C'est pourquoi, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on la compare au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Eglise est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps. (cf. *Ep 4,16*).

C'est là l'unique Eglise du Christ, dont nous professons dans le symbole l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité, cette Eglise que notre Sauveur, après sa résurrection, remit à Pierre pour qu'il en soit le pasteur (*Jn 21,17*), qu'il lui confia, à lui et aux autres apôtres, pour la répandre et la diriger (cf. *Mt 28,18* etc.) et dont il a fait pour toujours la "colonne et le fondement de la vérité" (*1Tm 3,15*). Cette Eglise comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Eglise catholique qu'elle se trouve gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Eglise du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique. Mais, comme c'est dans la pauvreté et la persécution que le Christ a opéré la Rédemption, l'Eglise elle aussi est donc appelée à entrer dans cette même voie pour communiquer aux hommes les fruits du salut. Le Christ Jésus "qui était de condition divine s'anéantit lui-même prenant condition d'esclave" (*Ph 2,6*) pour nous "il s'est fait pauvre, de riche qu'il était" (*2Co 8,9*). Ainsi l'Eglise qui a cependant besoin pour remplir sa mission de ressources humaines, n'est pas faite pour chercher une gloire terrestre mais pour faire éclater aux yeux, par son exemple aussi, l'humilité et l'abnégation. Le Christ a été envoyé par le Père "pour porter la bonne nouvelle aux pauvres, ... guérir les coeurs meurtris" (*Lc 4,18*), "chercher et sauver ce qui était perdu" (*Lc 19,10*): de même l'Eglise enveloppe de son amour tous ceux que la faiblesse humaine afflige, bien plus, dans les pauvres et les souffrants elle reconnaît l'image de son fondateur pauvre et souffrant, elle s'efforce de soulager leur misère et

en eux c'est le Christ qu'elle veut servir. Mais tandis que le Christ saint, innocent, sans tache (*He 7,26*) n'a pas connu le péché (*2Co 5,21*), venant seulement expier les péchés du peuple (cf. *He 2,17*), *l'Eglise, elle, qui enferme des pécheurs dans son propre sein, est donc à la fois sainte et appelée à se purifier et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement.*

"L'Eglise avance dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu, annonçant la croix et la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne (cf. *1Co 11,26*). La vertu du Seigneur ressuscité est sa force pour lui permettre de vaincre dans la patience et la charité les afflictions et les difficultés qui lui viennent à la fois du dehors et du dedans, et de révéler fidèlement au milieu du monde le mystère du Seigneur, encore enveloppé d'ombre, jusqu'au jour où, finalement, il éclatera dans la pleine lumière.

CHAPITRE II **LE PEUPLE DE DIEU**

La Nouvelle Alliance et le Peuple nouveau

9 A toute époque, à la vérité, et en toute nation, Dieu a tenu pour agréable quiconque le craint et pratique la justice (cf. *Ac 10,35*). Cependant il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu au contraire en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté. C'est pourquoi il s'est choisi le peuple d'Israël pour être son peuple avec qui il a fait alliance et qu'il a progressivement instruit, se manifestant, lui-même et son dessein, dans l'histoire de ce peuple et se le consacrant. Tout cela cependant n'était que pour préparer et figurer l'Alliance Nouvelle et parfaite qui serait conclue dans le Christ, et la révélation plus totale qui serait apportée par le Verbe de Dieu lui-même, fait chair. "Voici venir des jours, dit le Seigneur, où je conclurai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une Alliance Nouvelle ... Je mettrai ma foi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur coeur. Alors, je serai leur Dieu et eux seront mon peuple. Tous me connaîtront du plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur" (*Jr 31,31-34*). Cette alliance nouvelle, le Christ l'a instituée: c'est la Nouvelle Alliance dans son sang (cf. *1Co 11,25*), il appelle la foule des hommes de parmi les Juifs et de parmi les Gentils, pour former un tout selon la chair mais dans l'Esprit et devenir le nouveau peuple de Dieu. Ceux, en effet, qui croient au Christ, qui sont "re-nés" non d'un germe corruptible mais du germe incorruptible qui est la parole du Dieu vivant (cf. *1P 1,23*), non de la chair, mais de l'eau et de l'Esprit-Saint (cf. *Jn 3,5-6*), ceux-là deviennent ainsi finalement "une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, ceux qui autrefois n'étaient pas un peuple étant maintenant le peuple de Dieu" (*1P 2,9-10*).

Ce peuple messianique a pour chef le Christ, "livré pour nos péchés, ressuscité pour notre justification"

(*Rm 4,25* possesseur désormais du Nom qui est au-dessus de tout nom et glorieusement régnant dans les cieux. La condition de ce peuple, c'est la dignité et la liberté des fils de Dieu, dans le coeur de qui, comme dans un temple, habite l'Esprit-Saint. Sa loi c'est le commandement nouveau d'aimer comme le Christ lui-même nous a aimés (cf. *Jn 13,34*). Sa destinée enfin, c'est le royaume de Dieu, inauguré sur la terre par Dieu même, qui doit se dilater encore plus loin jusqu'à ce que à la fin des siècles, il reçoive enfin de Dieu son achèvement, lorsque le Christ notre vie sera apparu (cf. *Col 3,4*) et que "la création elle-même sera affranchie de l'esclavage de la corruption pour connaître la glorieuse liberté des enfants de Dieu" (*Rm 8,21*). C'est pourquoi ce peuple messianique, bien qu'il ne comprenne pas encore effectivement l'universalité des hommes et qu'il garde souvent les apparences d'un *petit troupeau*, constitue cependant pour tout l'ensemble du genre humain le germe le plus fort d'unité, d'espérance et de salut. Établi par le Christ pour communier à la vie, à la charité et à la vérité, il est entre ses mains l'instrument de la Rédemption de tous les hommes, au monde entier il est envoyé comme lumière du monde et sel de la terre (cf. *Mt 5,13-16*).

Et tout comme l'Israël selon la chair cheminant dans le désert reçoit déjà le nom d'Eglise de Dieu (*2 Esd 13,1 Nb 20,4 Dt 23,1* s.) ainsi le nouvel Israël qui s'avance dans le siècle présent en quête de la cité future, celle-là permanente (cf. *He 13,14*), est appelé lui aussi: l'Eglise du Christ (cf. *Mt 16,18*): c'est le Christ, en effet, qui l'a acheté de son sang (cf. *Ac 20,28*), empli de son Esprit et pourvu des moyens adaptés pour son unité visible et sociale. L'ensemble de ceux qui regardent avec la foi vers Jésus auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a appelés, il en a fait l'Eglise, pour qu'elle soit, aux yeux de tous et de chacun, le sacrement visible de cette unité salutaire. Destinée à s'étendre à toutes les parties du monde, elle prend place dans l'histoire humaine, bien qu'elle soit en même temps transcendante aux limites des peuples dans le temps et dans l'espace. Marchant à travers les tentations, les tribulations, l'Eglise est soutenue par la vertu de la grâce de Dieu, à elle promise par le Seigneur pour que, du fait de son infirmité charnelle, elle ne défaille pas à la perfection de sa fidélité mais reste de son Seigneur la digne Epouse, se renouvelant sans cesse sous l'action de l'Esprit-Saint jusqu'à ce que, par la croix, elle arrive à la lumière sans couchant.

Le sacerdoce commun

10 Le Christ Seigneur, grand prêtre d'entre les hommes (cf. *He 5,1-5*) a fait du peuple nouveau "un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père" (cf. *Ap 11,6 Ap 45,9-10*). Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, par toutes les activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels, et proclamer les merveilles de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière (cf. *1P 2,4-10*). C'est pourquoi tous les disciples du Christ, persévérant dans la

prière et la louange de Dieu (cf. *Ac 2,42-47*), doivent s'offrir en victimes vivantes, saintes, agréables à Dieu (cf. *Rm 12,1*), porter témoignage du Christ sur toute la surface de la terre, et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle (cf. *1P 3,15*).

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre: l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier; les fidèles eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective.

L'exercice du sacerdoce commun dans les sacrements

11 Le caractère sacré et organique de la communauté sacerdotale entre en action par les sacrements et les vertus. Les fidèles incorporés à l'Eglise par le baptême ont reçu un caractère qui les délègue pour le culte religieux chrétien; devenus fils de Dieu par une régénération, ils sont tenus de professer devant les hommes la foi que par l'Eglise ils ont reçue de Dieu. Par le sacrement de confirmation, leur lien avec l'Eglise est rendu plus parfait, ils sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit-Saint et obligés ainsi plus strictement tout à la fois à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ. Participant au sacrifice eucharistique, source et sommet de toute la vie chrétienne, ils offrent à Dieu la victime divine et s'offrent eux-mêmes avec elle; ainsi, tant par l'oblation que par la sainte communion, tous, non pas indifféremment mais chacun à sa manière, prennent leur part originale dans l'action liturgique. Il s'ensuit que, restaurés par le Corps du Christ au cours de la sainte liturgie eucharistique, ils manifestent, sous une forme concrète, l'unité du peuple de Dieu que ce grand sacrement signifie en perfection et réalise admirablement.

Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Eglise que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion. Par l'onction sacrée des malades et la prière des prêtres, c'est l'Eglise tout entière qui recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié, pour qu'il les soulage et les sauve (cf. *Jc 5,14-16*); bien mieux, elle les exhorte, en s'associant librement à la passion et à la mort du Christ (cf. *Rm 8,17 Col 1,24 2Tm 2,11-12 1P 4,13*) à apporter leur part pour le bien du peuple de Dieu. Quant à ceux parmi les fidèles qui reçoivent l'honneur de l'ordre sacré, c'est pour être par la parole et la grâce de Dieu

les pasteurs de l'Eglise qu'ils sont institués au nom du Christ. Enfin, par la vertu du sacrement de mariage, qui leur donne de signifier en y participant le mystère de l'unité et de l'amour fécond entre le Christ et l'Eglise (cf. *Ep 5,32*), les époux chrétiens s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants: en leur état de vie et dans leur ordre, ils ont ainsi dans le peuple de Dieu leurs dons propres (cf. *1Co 7,7*). De leur union, en effet, procède la famille où naissent des membres nouveaux de la cité des hommes, dont la grâce de l'Esprit-Saint fera par le baptême des fils de Dieu pour que le peuple de Dieu se perpétue tout au long des siècles. Il faut que par la parole et par l'exemple, dans cette sorte d'Eglise qu'est le foyer, les parents soient pour leurs enfants les premiers hérauts de la foi, au service de la vocation propre de chacun et tout spécialement de la vocation sacrée.

Pourvus de moyens salutaires d'une telle abondance et d'une telle grandeur, tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu, chacun dans sa route, à une sainteté dont la perfection est celle même du Père.

Le sens de la foi et les charismes dans le peuple chrétien

12 Le peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité, il offre à Dieu un sacrifice de louange, le fruit des lèvres qui célèbrent son Nom (cf. *He 13,15*). La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. *1Jn 2,20 1Jn 2,27*), ne peut se tromper dans la foi; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, "des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs" elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et sous la conduite du magistère sacré, qui permet, si on obéit fidèlement, de recevoir non plus une parole humaine, mais véritablement la parole de Dieu (cf. *1Th 2,13*), le peuple de Dieu s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes (cf. *Jud 1,3*), il y pénètre plus profondément en l'interprétant comme il faut et dans sa vie la met plus parfaitement en oeuvre.

Mais le même Esprit Saint ne se borne pas à sanctifier le peuple de Dieu par les sacrements et les ministères, à le conduire et à lui donner l'ornement des vertus, il distribue aussi parmi les fidèles de tous ordres, "répartissant ses dons à son gré en chacun" (*1Co 12,11*), les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Eglise, suivant ce qu'il est dit: "C'est toujours pour le bien commun que le don de l'Esprit se manifeste dans un homme" (*1Co 12,7*). Ces grâces, des plus éclatantes aux plus simples et aux plus largement diffusées, doivent être reçues avec action de grâce et

apporter consolation, étant avant tout ajustées aux nécessités de l'Eglise et destinées à y répondre. Mais *les dons extraordinaires ne doivent pas être témérairement recherchés* ; ce n'est pas de ce côté qu'il faut espérer présomptueusement le fruit des oeuvres apostoliques ; c'est à ceux qui ont la charge de l'Eglise de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien entendu. C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon (cf. *1Th 5,12 1Th 5,19-21*).

L'universalité ou "catholicité" de l'unique peuple de Dieu

13 A faire partie du peuple de Dieu, tous les hommes sont appelés. C'est pourquoi ce peuple, demeurant un et unique, est destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (cf. *Jn 11,52*). C'est dans ce but que Dieu envoya son Fils dont il fit l'héritier de l'univers (cf. *He 1,2*), pour être à l'égard de tous Maître, Roi et Prêtre, chef du nouveau peuple des fils de Dieu étendu à l'univers. C'est pour cela enfin que Dieu envoya l'Esprit de son Fils, Seigneur et principe de vie, qui est, pour l'Eglise entière, pour tous et chacun des croyants, le principe de leur rassemblement et de leur unité dans la doctrine des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et les prières (cf. *Ac 2,42* grec).

Ainsi, l'unique peuple de Dieu est présent à tous les peuples de la terre, empruntant à tous les peuples ses propres citoyens, citoyens d'un royaume dont le caractère n'est pas terrestre mais céleste. Tous les fidèles, en effet, dispersés à travers le monde, sont, dans l'Esprit-Saint, en communion avec les autres, et, de la sorte "celui qui réside à Rome sait que ceux des Indes sont pour lui un membre". Mais comme le royaume du Christ n'est pas de ce monde (cf. *Jn 18,36*), l'Eglise ou peuple de Dieu par qui ce royaume prend corps, ne retire rien aux richesses temporelles de quelque peuple que ce soit, au contraire, elle sert et assume toutes les richesses, les ressources et les formes de vie des peuples en ce qu'elles ont de bon ; en les assumant, elle les purifie, elle les renforce, elle les élève. Elle se souvient en effet qu'il lui faut faire office de rassembleur avec ce Roi à qui les nations ont été données en héritage (cf. *Ps 2,8*) et dans la cité duquel on apporte dons présents (cf. *Ps 71,10 Is 60,4-7 Ap 21,24*). Ce caractère d'universalité qui brille sur le peuple de Dieu est un don du Seigneur lui-même, grâce auquel l'Eglise catholique, efficacement et perpétuellement, tend à récapituler l'humanité entière avec tout ce qu'elle comporte de biens sous le Christ chef, dans l'unité de son Esprit.

En vertu de cette catholicité, *chacune des parties apporte aux autres et à l'Eglise tout entière, le bénéfice de ses propres dons*, en sorte que le tout et chacune des parties s'accroissent par un échange mutuel

universel et par un effort commun vers une plénitude dans l'unité. Ainsi donc le peuple de Dieu ne naît pas seulement du rassemblement des peuples divers, mais des fonctions diverses qui le constituent en lui-même. En effet, entre ses membres règne une diversité qui est, soit celle des charges, certains exerçant le ministère sacré pour le bien de leurs frères, soit celle de la condition et du mode de vie, beaucoup étant, de par l'état religieux qui leur fait poursuivre la sainteté par une voie plus étroite, un exemple stimulant pour leurs frères. C'est pourquoi encore il existe légitimement, au sein de la communion de l'Eglise, des Eglises particulières jouissant de leurs traditions propres - sans préjudice du primat de la Chaire de Pierre qui préside au rassemblement universel de la charité, garantit les légitimes diversités et veille en même temps à ce que, loin de porter préjudice à l'unité, les particularités, au contraire, lui soient profitables. De là, enfin, entre les diverses parties de l'Eglise, des liens de communion intime quant aux richesses spirituelles, aux ouvriers apostoliques et aux ressources matérielles. Les membres du peuple de Dieu sont appelés en effet à partager leurs biens et à chacune des Eglises s'appliquent également les paroles de l'Apôtre: "Que chacun mette au service des autres le don qu'il a reçu, comme il sied à de bons dispensateurs de la grâce divine qui est si diverse" (*1P 4,10*).

Ainsi donc, à cette unité catholique du peuple de Dieu qui préfigure et promeut la paix universelle, tous les hommes sont appelés ; à cette unité appartiennent sous diverses formes ou sont ordonné, et les fidèles catholiques et ceux qui, par ailleurs, ont foi dans le Christ, et finalement tous les hommes sans exception que la grâce de Dieu appelle au salut.

Les fidèles catholiques

14 C'est vers les fidèles catholiques que le saint Concile tourne en premier lieu sa pensée. Appuyé sur la Sainte Ecriture et sur la Tradition, il enseigne que cette Eglise en marche sur la terre est nécessaire au salut. Seul, en effet, le Christ est médiateur et voie de salut: or, il nous devient présent en son Corps qui est l'Eglise ; et en nous enseignant expressément la nécessité de la foi et du baptême (cf. *Mc 16,16 Jn 3,5*), c'est la nécessité de l'Eglise elle-même, dans laquelle les hommes entrent par la porte du baptême, qu'il nous a confirmée en même temps. C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Eglise catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient pas être sauvés.

Sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Eglise ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et tous les moyens de salut institués en elle, et qui, en outre, grâce aux liens constitués par la profession de foi, les sacrements, le gouvernement ecclésiastique et la communion, sont unis, dans l'ensemble visible de l'Eglise, avec le Christ qui la dirige par le Souverain Pontife et les évêques. L'incorporation à l'Eglise, cependant, n'assure pas le salut pour celui qui, faute de persévérer

dans la charité, reste bien "de corps" au sein de l'Eglise, mais non "de coeur". Tous les fils de l'Eglise doivent d'ailleurs se souvenir que la grandeur de leur condition doit être rapportée non à leurs mérites, mais à une grâce spéciale du Christ ; s'ils n'y correspondent pas par la pensée, la parole et l'action, ce n'est pas le salut qu'elle leur vaudra, mais un plus sévère jugement.

Quant aux catéchumènes qui, sous l'action de l'Esprit-Saint demandent par un acte explicite de leur volonté à être incorporés à l'Eglise, par le fait même de ce vœu, ils lui sont unis, et l'Eglise, maternelle, les enveloppe déjà comme siens dans son amour en prenant soin d'eux.

Les liens de l'Eglise avec les chrétiens non catholiques

15 Avec ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pourtant intégralement la foi ou sans garder l'unité de la communion sous le Successeur de Pierre, l'Eglise se sait unie pour de multiples raisons. Il en est beaucoup, en effet, qui tiennent en honneur la Sainte Ecriture comme règle de foi et de vie, manifestent un zèle religieux sincère, croient de tout leur coeur au Dieu Père tout-puissant et au Christ Fils de Dieu et Sauveur, sont marqués par le baptême qui les unit au Christ, et même reconnaissent et reçoivent d'autres sacrements dans leurs propres Eglises ou dans leurs communautés ecclésiales. Plusieurs d'entre eux jouissent même d'un épiscopat, célèbrent la sainte Eucharistie et entourent de leur piété la Vierge Mère de Dieu. A cela s'ajoute la communion dans la prière et dans les autres bienfaits spirituels, bien mieux, une véritable union dans l'Esprit-Saint, puisque, par ses dons et ses grâces, il opère en eux aussi son action sanctifiante et qu'il a donné à certains d'entre eux la force d'aller jusqu'à verser leur sang. Ainsi, l'Esprit suscite en tous les disciples du Christ le désir et l'action qui tendent à l'union paisible de tous, suivant la manière que le Christ a voulue, en un troupeau unique sous l'unique Pasteur. A cette fin, l'Eglise notre Mère ne cesse de prier, d'espérer et d'agir, exhortant ses fils à se purifier et à se renouveler pour que, sur le visage de l'Eglise, le signe du Christ brille plus clair.

Les non-chrétiens

16 Enfin, quant à ceux qui n'ont pas encore reçu l'Evangile, sous des formes diverses, eux aussi sont ordonnés au peuple de Dieu. Et, en premier lieu, ce peuple qui reçut les alliances et les promesses, et dont le Christ est issu selon la chair (cf. *Rm 9,4-5*), peuple très aimé du point de vue de l'élection, à cause des pères, car Dieu ne regrette rien de ses dons ni de son appel (cf. *Rm 11,28-29*). Mais le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les *musulmans* qui professent avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour. Et même *des autres, qui cherchent* encore dans les ombres et sous des images un Dieu qu'ils ignorent, Dieu n'est pas loin,

puisque c'est lui qui donne à tous vie, souffle et toutes choses (cf. *Ac 17,25-28*), et puisqu'il veut, comme Sauveur, que tous les hommes soient sauvés (cf. *1Tm 2,4*). En effet, ceux qui, sans qu'il y ait de leur faute, ignorent l'Evangile du Christ et son Eglise, mais cherchent pourtant Dieu d'un coeur sincère et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, d'agir de façon à accomplir sa volonté telle que leur conscience la leur révèle et la leur dicte, ceux-là peuvent arriver au salut éternel. A ceux-là mêmes qui, sans faute de leur part, ne sont pas encore parvenus à une connaissance expresse de Dieu, mais travaillent, non sans la grâce divine, à avoir une vie droite, la divine Providence ne refuse pas les secours nécessaires à leur salut. En effet, tout ce qui, chez eux, peut se trouver de bon et de vrai, l'Eglise le considère comme une préparation évangélique et comme un don de Celui qui illumine tout homme pour que, finalement, il ait la vie. Bien souvent, malheureusement, les hommes, trompés par le malin, se sont égarés dans leurs raisonnements, ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, en servant la créature de préférence au Créateur (cf. *Rm 1,25*) ou bien vivant et mourant sans Dieu en ce monde, ils sont exposés aux extrémités du désespoir. C'est pourquoi l'Eglise, soucieuse de la gloire de Dieu et du salut de tous ces hommes, se souvenant du commandement du Seigneur: "Prêchez l'Evangile à toutes créatures" (*Mc 16,16*), met tout son soin à encourager et soutenir les missions.

Le caractère missionnaire de l'Eglise

17 Tout comme il a été envoyé par le Père, le Fils lui-même a envoyé ses apôtres (cf. *Jn 20,21*) en disant: "Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des temps" (*Mt 28,18-20*). Ce solennel commandement du Christ d'annoncer la vérité du salut, l'Eglise l'a reçu des apôtres pour en poursuivre l'accomplissement jusqu'aux extrémités de la terre (cf. *Ac 1,8*). C'est pourquoi elle fait siennes les paroles de l'Apôtre: "Malheur à moi si je ne prêchais pas l'Evangile" (*1Co 9,16*): elle continue donc inlassablement à envoyer les hérauts de l'Evangile jusqu'à ce que les jeunes Eglises soient pleinement établies et en état de poursuivre par elles-mêmes l'oeuvre d'évangélisation. L'Esprit-Saint la pousse à coopérer à la réalisation totale du dessein de Dieu qui a fait du Christ le principe du salut pour le monde tout entier. En prêchant l'Evangile, l'Eglise dispose ceux qui entendent à croire et à confesser la foi, elle les prépare au baptême, les arrache à l'esclavage de l'erreur et les incorpore au Christ pour croître en lui par la charité jusqu'à ce que soit atteinte la plénitude. Son activité n'a qu'un but: tout ce qu'il y a de germes de bien dans le coeur et la pensée des hommes ou dans leurs rites propres et leur culture, non seulement ne pas le laisser perdre, mais le guérir, l'élever, l'achever pour la gloire de Dieu, la confusion du démon et le bonheur de l'homme. A tout disciple du Christ incombe pour sa part la charge de l'expansion de la foi. Mais si le baptême peut être donné aux croyants par

n'importe qui, c'est aux prêtres cependant qu'il revient de procurer l'édification du Corps par le sacrifice eucharistique en accomplissant les paroles de Dieu qui dit par la voix du prophète: "De l'Orient jusqu'au couchant, mon Nom est grand parmi les nations, et en tous lieux est offert à mon Nom un sacrifice et une offrande pure" (*Mt 1,11*). Ainsi, l'Eglise unit prière et travail pour que le monde entier dans tout son être soit transformé en peuple de Dieu, en Corps du Seigneur et temple du Saint-Esprit, et que soient rendus dans le Christ, chef de tous, au Créateur et Père de l'univers, tout honneur et toute gloire.

CHAPITRE III **LA CONSTITUTION HIERARCHIQUE DE L'EGLISE** **ET SPECIALEMENT L'EPISCOPAT**

Introduction

18 Le Christ Seigneur, pour assurer au peuple de Dieu des pasteurs et les moyens de sa croissance, a institué dans son Eglise des ministères variés qui tendent au bien de tout le corps. En effet, les ministres qui disposent du pouvoir sacré, sont au service de leurs frères, pour que tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et jouissent par conséquent, en toute vérité, de la dignité chrétienne, parviennent au salut, dans leur effort commun, libre et ordonné, vers une même fin.

Ce saint Concile, s'engageant sur les traces du premier Concile du Vatican, enseigne avec lui et déclare que Jésus-Christ, Pasteur éternel, a édifié la sainte Eglise en envoyant ses apôtres, comme lui-même avait été envoyé par le Père (*Jn 20,21*); il a voulu que les successeurs de ces apôtres, c'est-à-dire les évêques, soient dans l'Eglise, pasteurs jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat lui-même fût un et indivis, il a mis saint Pierre à la tête des autres apôtres, instituant, dans sa personne, un principe et un fondement perpétuels et visibles d'unité de foi et de communion. Cette doctrine du primat du Pontife romain et de son infaillible magistère, quant à son institution, à sa perpétuité, à sa force et à sa conception, le saint Concile à nouveau le propose à tous les fidèles comme objet certain de foi. De plus, poursuivant la tâche commencée, il veut, devant tous, énoncer et expliciter la doctrine en ce qui concerne les évêques, successeurs des apôtres qui, avec le successeur de Pierre, vicaire du Christ et chef visible de toute l'Eglise, ont charge de diriger la maison du Dieu vivant.

L'institution des Douze

19 Le Seigneur Jésus, après avoir longuement prié son Père, appelant à lui ceux qu'il voulut, en institua douze pour en faire ses compagnons et les envoyer prêcher le royaume de Dieu (*Mt 3,13-19* *Mt 10,1-42*) il en fit ses apôtres (*Lc 6,13*), leur donnant forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe stable, et mit à leur tête Pierre, choisi parmi eux (*Jn 21,15-17*). Il les envoya aux fils d'Israël d'abord et à toutes les nations (*Rm 1,16*) pour que, participant à son

pouvoir, ils fassent de tous les peuples ses disciples, pour qu'ils les sanctifient et les gouvernent (*Mt 28,16-20* *Mc 16,15* *Lc 24,45-48* *Jn 20,21-23*), propagant ainsi l'Eglise et remplissent à son égard, sous la conduite du Seigneur, le ministère pastoral tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (*Mt 28,20*). Le jour de Pentecôte, ils furent pleinement confirmés dans cette mission (*Ac 2,1-26*), selon la promesse du Seigneur: "Vous recevrez une force, celle de l'Esprit-Saint qui descendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre" (*Ac 1,8*). En prêchant partout l'Evangile (*Mt 16,20*), accueilli par ceux qui l'écoutent grâce à l'action de l'Esprit-Saint, les apôtres rassemblent l'Eglise universelle que le Seigneur a fondée en ses apôtres et bâtie sur le bienheureux Pierre, leur chef, le Christ Jésus étant lui-même la pierre suprême d'assise (*Ap 21,1* *Mt 16,18* *Ep 2,20*).

Les évêques successeurs des apôtres

20 La mission divine confiée par le Christ aux apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles (*Mt 28,20*), étant donné que l'Evangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Eglise principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C'est pourquoi les apôtres prirent soin d'instituer dans cette société hiérarchiquement ordonnée, des successeurs.

En effet, ils n'eurent pas seulement dans leur ministère des auxiliaires divers, mais, pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, ils donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'achever leur tâche et d'affermir l'oeuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde à tout le troupeau dans lequel l'Esprit-Saint les avait institués pour paître l'Eglise de Dieu (*Ac 20,28*). Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, et disposèrent par la suite qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés recueilleraient leur ministère. Parmi les différents ministères qui s'exercent dans l'Eglise depuis les premiers temps, la première place, au témoignage de la Tradition, appartient à la fonction de ceux qui, établis dans l'épiscopat, dont la ligne se continue depuis les origines, sont les sarments* par lesquels se transmet la semence apostolique. Ainsi, selon le témoignage de saint Irénée, la Tradition apostolique se manifeste et se conserve dans le monde entier par ceux que les apôtres ont faits évêques et par leurs successeurs jusqu'à nous.

Ainsi donc, les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président au nom et en place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement. De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux apôtres d'être les pasteurs de l'Eglise, charge dont l'ordre sacré des évêques doit assurer la pérennité.

C'est pourquoi le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Eglise, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (cf. *Lc 10,16*).

La sacramentalité de l'épiscopat

21 Ainsi donc en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus-Christ, Pontife suprême, qui est présent au milieu des croyants. Assis à la droite de Dieu le Père, il ne cesse d'être présent à la communauté de ses pontifes. C'est par eux en tout premier lieu, par leur service éminent, qu'il prêche la Parole de Dieu à toutes les nations et administre continuellement aux croyants les sacrements de la foi ; c'est par leur paternelle fonction (cf. *1Co 4,15*) qu'il intègre à son Corps par la régénération surnaturelle des membres nouveaux ; c'est enfin par leur sagesse et leur prudence qu'il dirige et oriente le peuple du Nouveau Testament dans son pèlerinage vers l'éternelle béatitude. Ces pasteurs, choisis pour paître le troupeau du Seigneur, sont les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (cf. *1Co 4,1*). A eux a été confiée la charge de rendre témoignage de l'Evangile de la grâce de Dieu (cf. *Rm 15,16 Ac 20,24*) et d'exercer le ministère glorieux de l'Esprit et de la justice (cf. *2Co 3,8-9*).

Pour remplir de si hautes charges, les apôtres furent enrichis par le Christ d'une effusion de l'Esprit-Saint descendant sur eux (cf. *Ac 1,8 Ac 2,4 Jn 20,22-23*) ; eux-mêmes, par l'imposition des mains, transmirent à leurs collaborateurs le don spirituel (cf. *1Tm 4,14 2Tm 1,6-7*) qui s'est communiqué jusqu'à nous à travers la consécration épiscopale. Le saint Concile enseigne que, par la consécration épiscopale, est conférée la plénitude du sacrement de l'Ordre, que la coutume liturgique de l'Eglise et la voix des saints Pères désignent en effet sous le nom de sacerdoce suprême, de réalité totale du ministère sacré. La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctifier, confère aussi des charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres. En effet, la Tradition qui s'exprime surtout par les rites liturgiques et par l'usage de l'Eglise, tant orientale qu'occidentale, montre à l'évidence que par l'imposition des mains et les paroles de la consécration, la grâce de l'Esprit-Saint est donnée et le caractère sacré imprimé, de telle sorte que les évêques, d'une façon éminente et visible, tiennent la place du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife et jouent son rôle. Aux évêques, il revient d'introduire, par le sacrement de l'Ordre, de nouveaux élus dans le corps épiscopal.

Le collège épiscopal et son chef

22 De même que saint Pierre et les autres apôtres constituent, de par l'institution du Seigneur, un seul collège apostolique, semblablement le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques succes-

seurs des apôtres, forment entre eux un tout. Déjà la plus antique discipline en vertu de laquelle les évêques établis dans le monde entier vivaient en communion entre eux et avec l'évêque de Rome par le lien de l'unité, de la charité et de la paix, et de même la réunion de Conciles, où l'on décidait en commun de toutes les questions les plus importantes, par une décision que l'avis de l'ensemble permettait d'équilibrer, tout cela signifie le caractère et la nature collégiale de l'Ordre épiscopal ; elle se trouve manifestement confirmée par le fait des Conciles oecuméniques tenus tout le long des siècles. On la trouve évoquée dans l'usage qui s'est introduit de très bonne heure d'appeler plusieurs évêques pour coopérer à l'élévation d'un nouvel élu au ministère sacerdotal le plus élevé. C'est en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres que quelqu'un est fait membre du corps épiscopal.

Mais le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain, successeur de Pierre, comme à son chef et sans préjudice pour le pouvoir de ce primat qui s'étend à tous, pasteurs ou fidèles. En effet le Pontife romain a sur l'Eglise, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Eglise, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement. L'Ordre des évêques qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel se perpétue le corps apostolique, constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. Le Seigneur a fait du seul Simon la pierre de son Eglise, à lui seul il en a remis les clés (cf. *Mt 16,18-19*) ; il l'a institué pasteur de tout son troupeau (cf. *Jn 21,15 s.*), mais cette charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre (*Mt 16,19*) a été aussi donnée, sans aucun doute, au collège des apôtres unis à leur chef (*Mt 18,18 Mt 28,16-20*). Par sa composition multiple, ce collège exprime, par son rassemblement sous un seul chef, l'unité du troupeau du Christ. Dans ce collège, les évêques fidèles à observer le primat et l'autorité de leur chef jouissent d'un pouvoir propre, pour le bien de leurs fidèles et même de toute l'Eglise, dont l'Esprit-Saint assure par l'action continue de sa force la structure organique et la concorde. Le pouvoir suprême dont jouit ce collège à l'égard de l'Eglise universelle s'exerce solennellement dans le Concile oecuménique. Il n'y a point de Concile oecuménique s'il n'est comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre: au Pontife romain appartient comme une prérogative de convoquer ces Conciles, de les présider et de les confirmer. Le pouvoir collégial peut être exercé en union avec le pape par les évêques résidant sur la surface de la terre, pourvu que le chef du collège les appelle à agir collégialement ou du moins qu'il donne à cette action commune des évêques dispersés son approbation ou sa libre acceptation pour en faire un véritable acte collégial.

Les relations à l'intérieur du collège

23 L'unité collégiale apparaît aussi dans les relations mutuelles de chacun des évêques avec les Eglises particulières et avec l'Eglise universelle. Le pontife romain, comme successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles. Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Eglises particulières ; celles-ci sont formées à l'image de l'Eglise universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Eglise catholique une et unique. C'est pourquoi chaque évêque représente son Eglise, et, tous ensemble, avec le pape, représentent l'Eglise universelle dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité.

Les évêques, chacun pour sa part, placés à la tête de chacune des Eglises particulières, exercent leur autorité pastorale sur la portion du peuple de Dieu qui leur a été confiée, et non sur les autres Eglises ou sur l'Eglise universelle. Mais, comme membres du collège épiscopal et légitimes successeurs des apôtres, chacun d'entre eux est tenu, à l'égard de l'Eglise universelle, de par l'institution et le précepte du Christ, à cette sollicitude qui est, pour l'Eglise universelle, éminemment profitable, même si elle ne s'exerce pas par un acte de juridiction. Tous les évêques, en effet, doivent promouvoir et sauvegarder l'unité de la foi et la discipline commune de l'ensemble de l'Eglise, former les fidèles à l'amour envers tout le Corps mystique du Christ, surtout envers ses membres pauvres, souffrants, et envers ceux qui souffrent persécution pour la justice (cf. *Mt 5,10*), ils doivent enfin promouvoir toute l'activité qui est commune à l'ensemble de l'Eglise, surtout en vue du progrès de la foi et pour que la lumière de la pleine vérité se lève sur tous les hommes. D'ailleurs, il est bien établi que, en gouvernant leur propre Eglise comme une portion de l'Eglise universelle, ils contribuent efficacement au bien de tout le Corps mystique qui est aussi le Corps des Eglises.

Le soin d'annoncer l'Evangile sur toute la terre revient au corps des pasteurs: à eux tous, en commun, le Christ a donné mandat en leur imposant un devoir commun, selon ce que déjà le pape Célestin rappelait aux Pères du Concile d'Ephèse. C'est pourquoi les évêques, chacun pour sa part, dans toute la mesure où l'accomplissement de sa propre charge le lui permet, doivent accepter d'entrer en communauté d'effort entre eux et avec le successeur de Pierre, à qui a été confiée, à titre singulier, la charge considérable de propager le nom chrétien. C'est pourquoi ils doivent, de toutes leurs forces, contribuer à fournir aux missions, et les ouvriers de la moisson et les secours spirituels et matériels, tant par eux-mêmes directement qu'en suscitant la fervente coopération des fidèles. Il faut enfin que les évêques se prêtent volontiers, selon l'antique et vénérable exemple, à fournir, dans la communion universelle de la charité, un secours fraternel aux autres Eglises, surtout les plus proches et les plus dépourvues.

La divine Providence a voulu que les Eglises diverses établies en divers lieux par les apôtres et leurs successeurs se rassemblent au cours des temps en plusieurs groupes organiquement réunis, qui, sans préjudice pour l'unité de la foi et pour l'unique constitution divine de l'Eglise universelle, jouissent de leur propre discipline, de leur propre usage liturgique, de leur patrimoine théologique et spirituel. Certaines, parmi elles, notamment les antiques Eglises patriarcales, jouèrent le rôle de "matrices" de la foi en engendrant d'autres Eglises, comme leurs filles, avec lesquelles, jusqu'aujourd'hui, un lien plus étroit de charité les relie dans la vie sacramentelle et dans le respect mutuel des droits et des devoirs. Cette variété des Eglises locales montre avec plus d'éclat, par leur convergence dans l'unité, la catholicité de l'Eglise indivise. De même, les Conférences épiscopales peuvent, aujourd'hui, contribuer de façons multiples et fécondes à ce que le sentiment collégial se réalise concrètement.

Le ministère épiscopal

24 Les évêques étant successeurs des apôtres reçoivent du Seigneur, à qui tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre, la mission d'enseigner; toutes les nations et de prêcher l'Evangile à toute créature, afin que tous les hommes, par la foi, le baptême et l'accomplissement des commandements, obtiennent le salut (cf. *Mt 28,18 Mc 16,15-16 Ac 26,17* s.). Pour remplir cette mission, le Christ Seigneur a promis aux apôtres l'Esprit-Saint, et, le jour de Pentecôte, l'a envoyé du ciel pour que, grâce à sa vertu, les apôtres soient ses témoins jusqu'à l'extrémité de la terre devant les nations, les peuples et les rois (cf. *Ac 1,8 Ac 2,1 Ac 9,15*). Cette charge, confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple, est un véritable service: dans la Sainte Ecriture, il est appelé expressément "*diakonia*" ou ministère (cf. *Ac 1,17 Ac 1,25 Ac 21,19 Rm 11,13 1Tm 1,12*).

La mission canonique des évêques peut être donnée, soit par le moyen des coutumes légitimes que le pouvoir suprême et universel de l'Eglise n'a pas révoquées, ou par le moyen des lois que cette même autorité a portées ou reconnues, ou directement par le successeur de Pierre lui-même ; si celui-ci s'y oppose ou refuse la communion apostolique, les évêques ne peuvent pas être mis en charge.

La fonction d'enseignement des évêques

25 Parmi les charges principales des évêques, la prédication de l'Evangile est la première. Les évêques sont, en effet, les hérauts de la foi, qui amènent au Christ de nouveaux disciples ; et les docteurs authentiques, c'est-à-dire pourvus de l'autorité du Christ, qui prêchent, au peuple à eux confié, la foi qui doit régler leur pensée et leur conduite, faisant rayonner cette foi sous la lumière de l'Esprit-Saint, dégageant du trésor de la Révélation le neuf et l'ancien (cf. *Mt 13,52*), faisant fructifier la foi, attentifs à écarter toutes les erreurs qui menacent leur troupeau (cf. *2Tm 4,1-4*). Les évêques qui enseignent en

communion avec le Pontife romain ont droit, de la part de tous, au respect qui convient à des témoins de la vérité divine et catholique ; les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leur évêque exprime, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit. Cet assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence est dû, à un titre singulier, au magistère authentique du Souverain Pontife, même lorsque celui-ci ne parle pas *ex cathedra*, ce qui implique la reconnaissance respectueuse de son suprême magistère, et d'adhésion sincère à ses affirmations, en conformité à ce qu'il manifeste de sa pensée et de sa volonté et que l'on peut déduire en particulier du caractère des documents, ou de l'insistance à proposer une certaine doctrine, ou de la manière même de s'exprimer.

Quoique les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité, cependant, lorsque, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue, alors, c'est la doctrine du Christ qu'infailliblement ils expriment. La chose est encore plus manifeste quand, dans le Concile oecuménique qui les rassemble, ils font, pour l'ensemble de l'Eglise, en matière de foi et de mœurs, acte de docteurs et de juges, aux définitions desquels il faut adhérer dans l'obéissance et la foi.

Cette infaillibilité, dont le divin Rédempteur a voulu pourvoir son Eglise pour définir la doctrine concernant la foi et les mœurs, s'étend aussi loin que le dépôt lui-même de la Révélation divine à conserver saintement et à exposer fidèlement. De cette infaillibilité, le Pontife romain, chef du collège des évêques, jouit du fait même de sa charge quand, en tant que pasteur et docteur suprême de tous les fidèles, et chargé de confirmer ses frères dans la foi (cf. *Lc 22,32*), il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs. C'est pourquoi les définitions qu'il prononce sont dites, à juste titre, irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise, étant prononcées sous l'assistance du Saint-Esprit à lui promise en la personne de saint Pierre, n'ayant pas besoin, par conséquent, d'une approbation d'autrui, de même qu'elles ne peuvent comporter d'appel à un autre tribunal. En effet, le Pontife romain ne prononce pas une sentence en tant que personne privée, mais il expose et défend la doctrine de la foi catholique, en tant qu'il est, à l'égard de l'Eglise universelle, le maître suprême en qui réside, à titre singulier, le charisme d'infaillibilité qui est celui de l'Eglise elle-même. L'infaillibilité promise à l'Eglise réside aussi dans le corps des évêques quand il exerce son magistère suprême en union avec le successeur de Pierre. A ces définitions, l'assentiment de l'Eglise ne peut jamais faire défaut, étant donné l'action du même Esprit Saint qui conserve et fait progresser le troupeau entier du Christ dans l'unité de la foi.

Lorsque le Pontife romain, ou le corps des évêques

avec lui, portent une définition, ils le font conformément à la Révélation elle-même à laquelle tous doivent se tenir et se conformer, Révélation qui est transmise intégralement, sous forme écrite ou par tradition, par la succession légitime des évêques, et, avant tout, par le soin du Pontife romain lui-même ; à la lumière de l'Esprit de vérité cette Révélation est scrupuleusement conservée dans l'Eglise et fidèlement présentée. Pontife romain et les évêques s'appliquent avec zèle à scruter consciencieusement et à énoncer correctement cette Révélation, dans la conscience de leur devoir et de la gravité de la chose, en ayant recours aux moyens convenables ; ils ne reçoivent, comme appartenant au dépôt divin de la foi, aucune nouvelle révélation publique.

La fonction de sanctification des évêques

26 L'évêque, revêtu de la plénitude du sacrement de l'Ordre, porte "la responsabilité de dispenser la grâce du suprême sacerdoce", en particulier dans l'Eucharistie qu'il offre lui-même ou dont il assure l'oblation, et d'où vient à l'Eglise continuellement vie et croissance. Cette Eglise du Christ est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux de fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi, le nom d'Eglises. Elles sont, en effet, chacune sur son territoire, le peuple nouveau appelé par Dieu dans l'Esprit-Saint et dans une grande assurance (cf. *1Th 1,5*). En elles, les fidèles sont rassemblés par la prédication de l'Evangile du Christ, le mystère de la Cène du Seigneur est célébré "pour que, par le moyen de la Chair et du Sang du Seigneur, se resserre, en un seul Corps, toute fraternité. Chaque fois que la communauté de l'autel se réalise en dépendance du ministère sacré de l'évêque, se manifeste le symbole de cette charité et "de cette unité du Corps mystique sans laquelle le salut n'est pas possible". Dans ces communautés, si petites et pauvres qu'elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent par la vertu de qui se constitue l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Car "la participation au Corps et au Sang du Christ n'a pas d'autre effet que de nous transformer en ce que nous recevons".

Mais toute célébration légitime de l'Eucharistie est dirigée par l'évêque à qui a été confiée la charge de présenter à la Majesté divine le culte de la religion chrétienne et de le régler selon les préceptes du Seigneur et selon les lois de l'Eglise, auxquelles il apporte pour son diocèse, par son jugement particulier, les déterminations ultérieures.

Aussi, les évêques, en priant et travaillant pour leur peuple, répandent sur lui en abondance et sous des formes diverses ce qui vient de la plénitude de la sainteté du Christ. Par le ministère de la parole, ils communiquent aux croyants, en vue de leur salut (cf. *Rm 1,16*), la force de Dieu et, par les sacrements dont ils organisent, par leur autorité, la distribution régulière et féconde, ils sanctifient les fidèles. Ils règlent la célébration du baptême, où est donnée participation au sacerdoce royal du Christ. Ils sont les ministres originaires de la confirmation ; ce sont eux

qui donnent les saints ordres et règlent la discipline de la pénitence et s'emploient avec zèle, par l'exhortation et l'instruction, à ce que leurs peuples prennent, dans la foi et le respect, la part qui est la leur dans la liturgie et surtout dans le saint sacrifice de la messe. Ils doivent enfin donner à ceux à la tête desquels ils sont placés, le bénéfice de leur exemple, se gardant dans leur conduite de tout mal, et autant qu'ils le peuvent, avec l'aide de Dieu, se convertissant au bien, en sorte qu'ils parviennent, avec le troupeau qui leur est confié, à la vie éternelle.

La fonction de gouvernement des évêques

27 Chargés des Eglises particulières comme vicaires et légats du Christ, les évêques les dirigent par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré, dont l'usage cependant ne leur appartient qu'en vue de l'édification en vérité et en sainteté de leur troupeau, se souvenant que celui qui est le plus grand doit se faire comme le plus petit, et celui qui commande, comme le serviteur (cf. *Lc 22,26-27*).

Ce pouvoir qu'ils exercent personnellement au nom du Christ est un pouvoir propre, ordinaire et immédiat: il est soumis cependant dans son exercice à la régulation dernière de l'autorité suprême de l'Eglise et, en considération de l'utilité de l'Eglise ou des fidèles, il peut être, par cette autorité, resserré en certaines limites. En vertu de ce pouvoir, les évêques ont le droit sacré, et devant Dieu le devoir, de porter des lois pour leurs sujets, de rendre les jugements et de régler tout ce qui concerne l'Ordre du culte et de l'apostolat.

La charge pastorale, c'est-à-dire le soin habituel et quotidien de leurs brebis, leur est pleinement remise; on ne doit pas les considérer comme les vicaires des Pontifes romains, car ils exercent un pouvoir qui leur est propre et, en toute vérité, sont, pour les peuples qu'ils dirigent, des chefs. Ainsi, leur pouvoir n'est nullement effacé par le pouvoir suprême et universel; au contraire, il est affermi, renforcé et défendu par lui, la forme établie par le Christ Seigneur pour le gouvernement de son Eglise étant indéfectiblement assurée par l'Esprit-Saint.

Envoyé par le père de famille pour gouverner les siens, l'évêque doit garder devant ses yeux l'exemple du bon Pasteur venu, non pas pour se faire servir, mais servir (cf. *Mt 20,28 Mc 10,45*), et donner sa vie pour ses brebis (cf. *Jn 10,11*). Pris parmi les hommes et enveloppé de faiblesse, il peut se montrer indulgent envers les ignorants et les égarés (cf. *He 5,1-2*). Qu'il ne répugne pas à écouter ceux qui dépendent de lui, les entourant comme de vrais fils et les exhortant à travailler avec lui avec ardeur. Destiné à rendre compte à Dieu de leurs âmes (cf. *He 12,17*), que sa sollicitude s'étende, par la prière, la prédication et toutes les oeuvres de charité, soit à eux, soit également à ceux qui ne sont pas encore de l'unique troupeau et qu'il doit considérer comme lui étant confiés dans le Seigneur. Etant comme l'apôtre Paul débiteur à l'égard de tous, qu'il soit prompt à annon-

cer l'Evangile à tous (cf. *Rm 1,14-15*) en engageant tous ses fidèles à une activité apostolique et missionnaire. Quant aux fidèles, ils doivent s'attacher à leur évêque comme l'Eglise à Jésus-Christ et comme Jésus-Christ à son Père, afin que toutes choses conspirent dans l'unité et soient fécondes pour la gloire de Dieu (cf. *2Co 4,15*).

Les prêtres dans leur relation au Christ, aux évêques, au presbyterium et au peuple chrétien

28 Le Christ, que le Père a consacré et envoyé dans le monde (*Jn 10,36*), a, par les apôtres, fait leurs successeurs, c'est-à-dire les évêques, participants de sa consécration et de sa mission. A leur tour, les évêques ont légitimement transmis, à divers membres de l'Eglise, et suivant des degrés divers, la charge de leur ministère. C'est ainsi que le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà depuis l'antiquité on appelle évêques, prêtres, diacres. Tout en n'ayant pas la charge suprême du pontificat et tout en dépendant des évêques dans l'exercice de leur pouvoir, les prêtres leur sont cependant unis dans la dignité sacerdotale; et par la vertu du sacrement de l'Ordre, à l'image du Christ prêtre suprême et éternel (*He 5,1-10 He 7,24 He 9,11-28*), ils sont consacrés pour prêcher l'Evangile, pour être les pasteurs des fidèles et pour célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament. Participant, à leur niveau de ministère, de la charge de l'unique Médiateur qui est le Christ (*1Tm 2,5*), ils annoncent à tous la parole de Dieu. C'est dans le culte ou synaxe eucharistique que s'exerce par excellence leur charge sacrée: là, agissant en nom et place du Christ et proclamant son mystère, ils réunissent les demandes des fidèles au sacrifice de leur chef, rendant présent et appliquant dans le sacrifice de la messe, jusqu'à ce que le Seigneur vienne (cf. *1Co 11,26*), l'unique sacrifice du Nouveau Testament, celui du Christ s'offrant une fois pour toutes à son Père en victime immaculée (cf. *He 9,11-28*). En faveur des fidèles pénitents ou malades, ils remplissent, à un titre éminent, le ministère de la réconciliation et du soulagement; ils présentent à Dieu le Père les besoins et les prières des fidèles (cf. *He 5,1-4*). Exerçant, pour la part d'autorité qui est la leur, la charge du Christ, pasteur et chef, ils rassemblent la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme, et, par le Christ, dans l'Esprit, ils la conduisent à Dieu le Père. Ils rendent à Dieu le Père, au milieu de leur troupeau, l'adoration en esprit et en vérité (cf. *Jn 4,24*). Enfin, ils peinent à la parole et à l'enseignement (cf. *1Tm 5,17*), croyant en ce qu'ils trouvent, par la lecture et la méditation, dans la loi du Seigneur, enseignant ce qu'ils croient, pratiquant ce qu'ils enseignent.

Coopérateurs avisés de l'Ordre épiscopal dont ils sont l'aide et l'instrument, appelés à servir le peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium aux fonctions diverses. En chaque lieu où se trouve une communauté de fidèles, ils rendent d'une certaine façon présent l'évêque auquel ils sont associés d'un coeur confiant et généreux, assumant pour leur part ses charges et sa sollicitude, et

les mettant en oeuvre dans leur souci quotidien des fidèles. Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée, c'est l'Eglise universelle qu'ils rendent visible aux lieux où ils sont, et c'est le Corps entier du Christ à l'édification duquel (cf. *Ep 4,12*) ils contribuent efficacement. Sans cesse tendus vers ce qui est le bien des fils de Dieu, ils doivent mettre leur zèle à contribuer à l'oeuvre pastorale du diocèse entier, bien mieux, de toute l'Eglise. En raison de cette participation au sacerdoce et à la mission de leur évêque, les prêtres doivent reconnaître en lui leur père et lui obéir respectueusement. L'évêque lui, doit considérer les prêtres, ses coopérateurs, comme des fils et des amis, tout comme le Christ appelle ses disciples non plus serviteurs, mais amis (cf. *Jn 15,15*). Tous les prêtres, par conséquent, tant diocésains que religieux, en raison de l'Ordre et du ministère, sont articulés sur le corps des évêques et, selon leur vocation et leur grâce, sont au service du bien de l'Eglise entière.

Une intime fraternité lie entre eux tous les prêtres en raison de la communauté d'ordination et de mission: cette fraternité doit se manifester spontanément et volontiers sous forme d'aide mutuelle tant spirituelle que matérielle, tant pastorale que personnelle, dans les réunions et la communion de vie, de travail et de charité.

De leurs fidèles qu'ils ont engendrés spirituellement par le baptême et l'enseignement (cf. *1Co 4,15 1P 1,23*), les prêtres doivent avoir, dans le Christ, un souci paternel. Se faisant l'exemple du troupeau (*1P 5,3*), ils doivent diriger et servir leurs communautés locales, de telle sorte qu'elles puissent être dignes de recevoir le nom qui marque l'unique peuple de Dieu en sa totalité: l'Eglise de Dieu (cf. *1Co 1-2 2Co 1,1* cf. passim). Qu'ils se souviennent qu'ils doivent, par leur comportement quotidien et leur sollicitude, montrer aux fidèles et aux infidèles, aux catholiques et aux non-catholiques, le visage d'un ministère vraiment sacerdotal et pastoral, et rendre à tous le témoignage de la vérité et de la vie; être également comme de bons pasteurs en quête (cf. *Lc 15,4-7*) de ceux qui, malgré le baptême reçu dans l'Eglise, ont abandonné la pratique des sacrements ou même la foi.

Et comme le genre humain, aujourd'hui de plus en plus, tend à l'unité civile, économique et sociale, les prêtres ont le devoir d'autant plus pressant d'unir leurs préoccupations et leurs moyens sous la conduite des évêques et du Souverain Pontife, pour écarter toute forme de division et amener l'humanité entière à l'unité de la famille de Dieu.

Les diacres

29 Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains "non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service." La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la "diaconie" de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium. Selon les

dispositions prises par l'autorité qualifiée, il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Eglise, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Ecriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider aux rites funèbres et à la sépulture. Consacrés aux offices de la charité et d'administration, les diacres ont à se souvenir de l'avertissement de saint Polycarpe: "être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous".

Comme la discipline actuellement en vigueur dans l'Eglise latine rend difficile, en plusieurs régions, l'accomplissement extrêmement nécessaire à la vie de l'Eglise, le diaconat pourra, dans l'avenir, être rétabli en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie. C'est à la compétence des groupements territoriaux d'évêques, sous leurs formes diverses, qu'il appartient, avec l'approbation du Souverain Pontife, de décider de l'opportunité, quant aux principes et quant aux lieux, et pour le soin des âmes, de l'institution de ces diacres. Si le Pontife romain y consent, ce diaconat pourra être conféré à des hommes mûrs, même mariés, ainsi qu'à des jeunes gens aptes à cet office, mais pour lesquels la loi du célibat doit demeurer ferme.

CHAPITRE IV LES LAÏCS

Introduction

30 Le saint Concile, ayant précisé les fonctions de la hiérarchie, se plaît à tourner sa pensée vers la condition de ces chrétiens qui portent le nom de laïcs. Si, en effet, tout ce qui a été dit du peuple de Dieu concerne à titre égal laïcs, religieux et clercs, cependant aux laïcs, hommes et femmes, en raison de leur condition et de leur mission, reviennent en particulier un certain nombre de choses dont les circonstances spéciales à notre temps obligent d'étudier de plus près les fondements. Les pasteurs sacrés savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'Eglise entière. Ils savent qu'ils n'ont pas été eux-mêmes institués par le Christ pour assumer à eux seuls tout l'ensemble de la mission salutaire de l'Eglise à l'égard du monde, leur tâche magnifique consistant à comprendre leur mission de pasteurs à l'égard des fidèles et à reconnaître les ministères et les grâces propres à ceux-ci, de telle sorte que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'oeuvre commune. "Il faut, en effet, que tous, par la pratique d'une charité sincère, nous grandissions de toutes manières vers celui qui est la tête, le Christ dont le corps tout entier, grâce à tous les ligaments qui le desservent, tire cohésion et unité et, par l'activité assignée à chacun de ses organes, opère sa propre croissance pour s'édifier lui-même dans la charité" (*Ep 4,15-16*).

Acception du mot "laïc"

31 Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'Ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Eglise, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien.

Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs. En effet, même si parfois ils peuvent se trouver engagés dans les choses du siècle, même en exerçant une profession séculière, les membres de l'Ordre sacré restent, en raison de leur vocation particulière, principalement et expressément ordonnés au ministère sacré ; les religieux, de leur côté, en vertu de leur état, attestent d'une manière éclatante et exceptionnelle que le monde ne peut se transfigurer et être offert à Dieu en dehors de l'esprit des Béatitudes. La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu. Ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée. A cette place, ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité. C'est à eux qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur.

La dignité des laïcs, membres du peuple de Dieu

32 L'Eglise sainte, de par l'institution divine, est organisée et dirigée suivant une variété merveilleuse. "Car, de même qu'en un seul corps nous avons plusieurs membres et que tous les membres n'ont pas tous même fonction, ainsi, à plusieurs, nous sommes un seul corps dans le Christ, étant chacun pour sa part, membres les uns des autres" (*Rm 12,4-5*).

Il n'y a donc qu'un peuple de Dieu choisi par lui: "Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême" (*Ep 4,5*). Commune est la dignité des membres du fait de leur régénération dans le Christ ; commune la grâce d'adoption filiale ; commune la vocation à la perfection ; il n'y a qu'un salut, une espérance, une charité sans division. Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Eglise, aucune inégalité qui viendrait de la race ou de la nation, de la condition sociale ou du sexe, car "il n'y a ni homme ni femme, vous n'êtes tous qu'un dans le Christ Jésus" (*Ga 3,28* grec ; cf. *Col 3,11*).

Si donc, dans l'Eglise, tous ne marchent pas par le

même chemin, tous, cependant, sont appelés à la sainteté et ont reçu à titre égal la foi qui introduit dans la justice de Dieu (cf. *2P 1,1*). Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. Car la différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports: aux pasteurs de l'Eglise qui suivent l'exemple du Seigneur, d'être au service les uns des autres et au service des autres fidèles ; à ceux-ci de leur côté d'apporter aux pasteurs et aux docteurs le concours pressé de leur aide. Ainsi, dans la diversité même, tous rendent témoignage de l'admirable unité qui règne dans le Corps du Christ: en effet, la diversité même des grâces, des ministères et des opérations contribue à lier les fils de Dieu en un tout. Car "tout cela c'est l'oeuvre d'un seul et même Esprit" (*1Co 12,11*).

Ainsi donc, tout comme, par la bienveillance de Dieu, ils ont pour frère le Christ venu non pour être servi, mais pour servir (cf. *Mt 20,28*), alors qu'il est le Maître de tout ainsi les laïcs ont aussi pour frères ceux qui, appliqués au sacré ministère, font près de la famille de Dieu office de pasteurs, enseignant, sanctifiant, dirigeant par l'autorité du Christ pour que le commandement nouveau de la charité soit accompli par tous. Saint Augustin dit à ce sujet ces très belles paroles: "Si ce que je suis pour vous m'épouvante, ce que je suis avec vous me rassure. Pour vous en effet, je suis l'évêque ; avec vous je suis chrétien. Evêque, c'est le titre d'une charge qu'on assume ; chrétien, c'est le nom de la grâce (qu'on reçoit). Titre périlleux, nom salutaire"

La vie par rapport au salut et à l'apostolat

33 Les Laïcs, réunis dans le peuple de Dieu et organisés dans l'unique Corps du Christ sous une seule tête, sont appelés, quels qu'ils soient, à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Eglise et à sa sanctification permanente, en y appliquant toutes les forces qu'ils ont reçues par bienfait du Créateur et par grâce du Rédempteur.

L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Eglise: à cet apostolat, tous sont députés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation. Les sacrements, surtout la sainte Eucharistie, communiquent et entretiennent cette charité envers Dieu et les hommes, qui est l'âme de tout l'apostolat. Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Eglise dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre. Ainsi, tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un témoin et en même temps un instrument vivant de la mission de l'Eglise elle-même, "à la mesure du don du Christ" (*Ep 4,7*).

Outre cet apostolat, qui concerne tous les chrétiens sans exception, les laïcs peuvent encore, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat hiérarchique, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur (cf. *Ph 4,3 Rm 16,3-16*). En outre, ils ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel.

A tous les laïcs, par conséquent, incombe la noble charge de travailler à ce que le dessein divin de salut parvienne de plus en plus à tous les hommes de tous les temps et de toute la terre. La voie doit donc leur être ouverte de toutes parts pour que, selon leurs forces et selon les nécessités des temps, ils puissent activement participer, eux aussi, à l'oeuvre de salut qui est celle de l'Église.

Participation des laïcs au sacerdoce commun et au culte

34 Voulant poursuivre également, par le moyen des laïcs, son témoignage et son service, le Christ Jésus, prêtre suprême et éternel, leur apporte la vie par son Esprit, et les pousse inlassablement à réaliser tout bien et toute perfection.

A ceux qu'il s'unit intimement dans sa vie et dans sa mission, il accorde, en outre, une part dans sa charge sacerdotale pour l'exercice du culte spirituel en vue de la glorification de Dieu et du salut des hommes. C'est pourquoi les laïcs reçoivent, en vertu de leur consécration au Christ et de l'onction de l'Esprit-Saint, la vocation admirable et les moyens qui permettent à l'Esprit de produire en eux des fruits toujours plus abondants. En effet, toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient "offrandes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ" (1P 2,5) ; et dans la célébration eucharistique ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration.

Participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ et au témoignage

35 Le Christ, grand prophète, qui par le témoignage de sa vie et la puissance de sa parole a proclamé le royaume du Père, accomplit sa fonction prophétique jusqu'à la pleine manifestation de la gloire, non seulement par la hiérarchie qui enseigne en son nom et avec son pouvoir, mais aussi par les laïcs dont il fait pour cela également des témoins en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole (cf. *Ac 2,17-18 Ap 19,10*), afin que brille dans la vie quotidienne, familiale et sociale, la force de l'Évangile. Ils

se présentent comme les fils de la promesse, lorsque, fermes dans la foi et dans l'espérance, ils mettent à profit le moment présent (cf. *Ep 5,16 Col 4,5*), et attendent avec constance la gloire à venir (cf. *Rm 8,25*). Cette espérance ils ne doivent pas la cacher dans le secret de leur coeur, mais l'exprimer aussi à travers les structures de la vie du siècle par un effort continu de conversion, en luttant "contre les souverains de ce monde des ténèbres, contre les esprits du mal" (*Ep 6,12*).

Tout comme les sacrements de la loi nouvelle, où s'alimentent la vie et l'apostolat des fidèles, préfigurent le ciel nouveau et la nouvelle terre (cf. *Ap 21,1*), ainsi les laïcs deviennent les hérauts puissants de la foi en ce qu'on espère (cf. *He 11,1*) quand ils unissent, sans hésitation, à une vie animée par la foi la profession de cette même foi. Cette action évangélicatrice, c'est-à-dire cette annonce du Christ faite et par le témoignage de la vie et par la parole, prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle.

Dans cet ordre de fonctions apparaît la haute valeur de cet état de vie que sanctifie un sacrement spécial, à savoir la vie du mariage et de la famille. Le terrain d'exercice et l'école par excellence de l'apostolat des laïcs se trouvent là, dans la famille où la religion chrétienne pénètre toute l'organisation de la vie et la transforme chaque jour davantage. Là, les époux trouvent leur vocation propre: être l'un pour l'autre et pour leurs enfants témoins de la foi et de l'amour du Christ. La famille chrétienne proclame hautement à la fois les vertus actuelles du royaume de Dieu et l'espoir de la vie bienheureuse. Ainsi, par son exemple et par son témoignage, elle est la condamnation du monde pécheur et la lumière pour ceux qui cherchent la vérité.

Par conséquent, les laïcs peuvent et doivent, même à travers leurs occupations et leurs soucis temporels, exercer une action précieuse pour l'évangélisation du monde. Certains d'entre eux, suivant leurs moyens, apportent un concours de suppléance pour certains offices sacrés quand manquent les ministres sacrés, ou quand ceux-ci sont réduits à l'impuissance par un régime de persécutions ; d'autres, plus nombreux, se dépensent de toutes leurs forces dans l'action apostolique ; mais, à tous, s'impose le devoir de coopérer à l'extension et au progrès du règne du Christ dans le monde. C'est pourquoi les laïcs doivent chercher à connaître toujours plus profondément la vérité révélée, et demander instamment à Dieu le don de sagesse.

Participation des laïcs au service royal

36 Le Christ s'étant fait obéissant jusqu'à la mort et pour cela même ayant été exalté par le Père (cf. *Ph 2,78-9*), est entré dans la gloire de son royaume ; à lui, tout est soumis, en attendant que lui-même se soumette à son Père avec toute la création, afin que Dieu soit tout en tous (cf. *1Co 15,27-28*). Ce pouvoir, il l'a communiqué à ses disciples pour qu'ils soient

eux aussi établis dans la liberté royale, pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie (cf. *Rm 6,12*), bien mieux, pour que servant le Christ également dans les autres, ils puissent, dans l'humilité et la patience, conduire leurs frères jusqu'au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois. En effet, le Seigneur désire étendre son règne également par les fidèles laïcs, son règne qui est règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix règne où la création elle-même sera affranchie de l'esclavage de la corruption pour connaître la liberté glorieuse des fils de Dieu (cf. *Rm 8,21*). Grande vraiment est la promesse, grand le commandement donné aux disciples: "Tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu" (*1Co 3,23*).

Les fidèles doivent donc reconnaître la nature profonde de toute la création, sa valeur et sa finalité qui est la gloire de Dieu ; ils doivent, aussi à travers les travaux du siècle, s'aider mutuellement en vue d'une vie plus sainte, afin que le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et atteigne plus efficacement sa fin dans la justice, la charité et la paix. Dans l'accomplissement universel de ce devoir, les laïcs ont la première place. Par leur compétence dans les disciplines profanes et par leur activité que la grâce du Christ élève au-dedans, qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à obtenir que les biens créés soient cultivés dans l'intérêt d'absolument tous les hommes, selon les fins du Créateur et l'illumination de son Verbe, grâce au travail de l'homme, à la technique et à la culture dans la cité, que ces biens soient mieux distribués entre les hommes et qu'ils acheminent selon leur nature à un progrès universel dans la liberté humaine et chrétienne. Ainsi, par les membres de l'Eglise, le Christ éclairera de plus en plus la société humaine tout entière de sa lumière qui sauve.

Que les laïcs, en outre, unissant leurs forces, apportent aux institutions et aux conditions de vie dans le monde, quand elles provoquent au péché, les assainissements convenables, pour qu'elles deviennent toutes conformes aux règles de la justice et favorisent l'exercice des vertus au lieu d'y faire obstacle. En agissant ainsi, ils imprèneront de valeur morale la culture et les oeuvres humaines. Par là tout à la fois, le champ du monde se trouve mieux préparé pour accueillir la semence de la parole de Dieu, et les portes de l'Eglise s'ouvrent plus larges pour permettre au message de paix d'entrer dans le monde.

En raison de l'économie elle-même du salut, les fidèles doivent apprendre à distinguer avec soin entre les droits et les devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Eglise et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement, les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu. Aux temps où nous sommes, il est extrêmement nécessaire que, dans la façon d'agir des fidèles,

brillent à la fois très clairement et cette distinction et cette harmonie, pour que la mission de l'Eglise puisse répondre pleinement aux conditions particulières du monde d'aujourd'hui. De même, en effet, qu'il faut reconnaître à la cité terrestre légitimement appliquée aux soucis du siècle, le droit d'être régie par ses propres principes, de même, c'est à juste titre qu'est rejetée la doctrine néfaste qui prétend construire la société sans aucune considération pour la religion, s'attaque à la liberté religieuse des citoyens et l'élimine.

Relation à la hiérarchie

37 Comme tous les chrétiens, les laïcs ont droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des trésors spirituels de l'Eglise, en particulier les secours de la parole de Dieu et des sacrements ; qu'ils s'ouvrent à ces mêmes pasteurs de leurs besoins et de leurs vœux avec toute la liberté et la confiance qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ. Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur rang, ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Eglise. Cela doit se faire, le cas échéant, par le moyen des institutions que l'Eglise a établies pour cela, et toujours dans la sincérité, le courage et la prudence, avec le respect et la charité qu'on doit à ceux qui, en raison de leurs charges sacrées, tiennent la place du Christ.

Comme tous les fidèles, les laïcs doivent embrasser, dans la promptitude de l'obéissance chrétienne, ce que les pasteurs sacrés en tant que représentants du Christ, décident au nom de leur magistère et de leur autorité dans l'Eglise: en cela, c'est l'exemple du Christ qu'ils suivent, lui qui, en obéissant jusqu'à la mort, a ouvert aux hommes la voie bienheureuse de la liberté des fils de Dieu. Qu'ils ne manquent pas de recommander à Dieu, dans la prière, leurs chefs qui veillent sur nos âmes comme devant en rendre compte, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant (cf. *He 13,17*).

Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Eglise ; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Eglise, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. Qu'avec un amour paternel ils accordent attention et considération dans le Christ aux essais, vœux et désirs proposés par les laïcs, qu'ils respectent et reconnaissent la juste liberté qui appartient à tous dans la cité terrestre.

De ce commerce familial entre laïcs et pasteurs il faut attendre pour l'Eglise toutes sortes de biens: par là en effet s'affirme chez les laïcs le sens de leur responsabilité propre, leur ardeur s'entretient et les forces des laïcs viennent plus facilement s'associer à l'action des pasteurs. Ceux-ci, avec l'aide de l'expérience des laïcs, sont mis en état de juger plus distinctement et

plus exactement en matière spirituelle aussi bien que temporelle, et c'est toute l'Eglise qui pourra ainsi, renforcée par tous ses membres, remplir plus efficacement sa mission pour la vie du monde.

Conclusion

38 Chacun des laïcs doit être devant le monde le témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus et signe du Dieu vivant. Tous ensemble et chacun pour sa part doivent nourrir le monde des fruits spirituels (cf. *Ga 5,22*) et répandre sur lui cet esprit qui anime les pauvres, les doux, les pacifiques que le Seigneur dans l'Evangile a proclamés bienheureux (cf. *Mt 5,33-9*). En un mot "ce que l'âme est dans le corps, il faut que les chrétiens le soient dans le monde."

CHAPITRE V **L'APPEL UNIVERSEL A LA SAINTETE DANS** **L'EGLISE**

Introduction

39 L'Eglise, dont le saint Concile présente le mystère, est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet, le Christ, Fils de Dieu, qui, avec le Père et l'Esprit, est proclamé "seul Saint", a aimé l'Eglise comme son épouse, il s'est livré pour elle afin de la sanctifier (cf. *Ep 5,25-26*), il se l'est unie comme son Corps et l'a comblée du don de l'Esprit-Saint pour la gloire de Dieu. Aussi dans l'Eglise tous, qu'ils appartiennent à la hiérarchie ou qu'ils soient régis par elle, sont appelés à la sainteté selon la parole de l'apôtre: "Oui, ce que Dieu veut c'est votre sanctification" (*1Th 4,3* cf. *Ep 1,4*). Cette sainteté de l'Eglise se manifeste constamment et doit se manifester par les fruits de grâce que l'esprit produit dans les fidèles; sous toutes sortes de formes elle s'exprime en chacun de ceux qui tendent à la charité parfaite, dans leur ligne propre de vie, en édifiant les autres; elle apparaît d'une manière caractéristique dans la pratique des conseils qu'on a coutume d'appeler évangeliques. Cette pratique des conseils, assumée sous l'impulsion de l'Esprit-Saint par un grand nombre de chrétiens, soit à titre privé, soit dans une condition ou un état sanctionné par l'Eglise, apporte dans le monde et doit y apporter un lumineux témoignage et exemple de cette sainteté.

L'appel universel à la sainteté

40 Maître divin et modèle de toute perfection, le Seigneur Jésus a enseigné à tous et chacun de ses disciples, quelle que soit leur condition, cette sainteté de vie dont il est à la fois l'initiateur et le consommateur: "Vous donc, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (*Mt 5,48*). Et en effet en tous il a envoyé son Esprit pour les pousser intérieurement à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de toute leur intelligence et de toutes leurs forces (cf. *Mc 12,30*), et aussi à s'aimer mutuellement comme le Christ les a aimés (cf. *Jn 13,34* *Jn 15,12*). Appelés par Dieu, non au titre de leurs oeuvres mais au titre

de son dessein et de sa grâce, justifiés en Jésus notre Seigneur, les disciples du Christ sont véritablement devenus dans le baptême de la foi, fils de Dieu, participants de la nature divine et, par conséquent, réellement saints. Cette sanctification qu'ils ont reçue, il leur faut donc, avec la grâce de Dieu, la conserver et l'achever par leur vie. L'apôtre les avertit de vivre "comme il convient à des saints" (*Ep 5,3*), de revêtir "comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, des sentiments de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité" (*Col 3,12*), et de porter les fruits de l'Esprit pour leur sanctification (cf. *Ga 5,22* *Rm 6,22*). Cependant comme nous nous rendons tous fautifs en bien des points (cf. *Jc 3,2*), nous avons constamment besoin de la miséricorde de Dieu et nous devons tous les jours dire dans notre prière: "Pardonne-nous nos offenses" (*Mt 6,12*).

Il est donc bien évident pour tous que l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur état ou leur rang; dans la société terrestre elle-même cette sainteté contribue à promouvoir plus d'humanité dans les conditions d'existence. Les fidèles doivent appliquer les forces qu'ils ont reçues selon la mesure du don du Christ, à obtenir cette perfection, afin que marchant sur ses traces et devenus conformes à son image, accomplissant en tout la volonté du Père, ils soient avec toute leur âme voués à la gloire de Dieu et au service du prochain. Ainsi la sainteté du peuple de Dieu s'épanouira en fruits abondants, comme en témoigne avec éclat l'histoire de l'Eglise par la vie de tant de saints.

Les formes multiples d'exercice de la sainteté

41 Dans les formes diverses de vie et les charges différentes c'est une seule sainteté que cultivent tous ceux que conduit l'Esprit de Dieu et qui, obéissant à la voix du Père et adorant Dieu le Père en esprit et en vérité, marchent à la suite du Christ pauvre, humble et chargé de sa croix, pour mériter de devenir participants de sa gloire. Chacun doit résolument avancer, selon ses propres dons et ressources, par la voie d'une foi vivante qui stimule l'espérance et agit par la charité.

Ceux qui ont reçu la charge de pasteurs à l'égard du troupeau du Christ doivent tous les premiers, à l'image du grand Prêtre éternel, Pasteur et Evêque de nos âmes, remplir leur ministère dans la sainteté et l'empressement, l'humilité et la force: accompli dans ces conditions, il sera pour eux-mêmes un moyen puissant de sainteté. Ceux qui ont été choisis pour recevoir la plénitude du sacerdoce bénéficient de la grâce sacramentelle pour exercer en perfection la charge de la charité pastorale par la prière, le sacrifice, la prédication, par le soin et le service épiscopal sous toutes ses formes, acceptant sans crainte de donner leur vie pour leurs brebis et devenant un modèle pour leur troupeau (cf. *1P 5,3*), aidant enfin l'Eglise par leur exemple à avancer chaque jour en sainteté.

A la ressemblance de l'Ordre des évêques dont ils

constituent la couronne spirituelle, et à la grâce de qui ils participent par le Christ, éternel et unique Médiateur, les prêtres doivent grandir en amour pour Dieu et le prochain par l'exercice quotidien de leur tâche, garder entre eux le lien de la communion sacerdotale, être riches de tous les biens spirituels et offrir à tous un vivant témoignage de Dieu, émules de ces prêtres, qui le long des temps ont laissé, par leur service souvent humble et obscur, un éclatant exemple de sainteté. L'Eglise de Dieu proclame leur louange. Offrant pour leur peuple et pour tout le peuple de Dieu, au titre même de leur charge, la prière et le sacrifice, conscients de ce qu'ils font et se conformant aux mystères qu'ils accomplissent, bien loin d'être entravés par les soucis apostoliques, les périls et les épreuves, ils doivent par là au contraire s'élever à une plus haute sainteté, en cherchant dans l'abondance de la contemplation de quoi nourrir et soutenir leur activité, pour apporter leur encouragement à l'Eglise entière de Dieu. Que tous les prêtres et ceux-là spécialement qui, au titre particulier de leur ordination, portent le nom de prêtres diocésains, se souviennent de ce que leur sainteté peut gagner à leur union fidèle et à leur généreuse coopération avec leur évêque.

A la mission et à la grâce du Souverain Prêtre participent aussi d'une façon spéciale les ministres de l'Ordre inférieur ; et d'abord les diacres qui doivent, en servant les mystères du Christ et de l'Eglise, se garder purs de tous vices, chercher à plaire à Dieu et à être devant les hommes les instruments de tout le bien possible (cf. *1Tm 3,8-10 1Tm 3,12-13*). Les clercs qui, appelés par Dieu et réservés pour être la part de Dieu, se préparent aux fonctions de ministres sous la vigilance des pasteurs, ont le devoir de mettre leur esprit et leur cœur en accord avec une si haute vocation en se montrant assidus à la prière, fervents en charité, n'ayant de pensée que pour ce qui est vrai, juste et honorable, faisant tout pour la gloire et l'honneur de Dieu. Il faut y ajouter les laïcs choisis par Dieu qui, pour se livrer pleinement aux travaux de l'apostolat, sont appelés par l'évêque et travaillent dans le champ du Seigneur, en y faisant beaucoup de fruit.

Quant aux époux et aux parents chrétiens il leur faut, en suivant leur propre route, s'aider mutuellement dans la fidélité de l'amour avec l'aide de la grâce tout le long de leur vie et inculquer les vérités chrétiennes et les vertus de l'Evangile aux enfants qu'avec amour ils ont reçus de Dieu. Par là, en effet, ils donnent à tous l'exemple d'un amour inlassable et généreux, ils contribuent à l'édification de la charité fraternelle et apportent leur témoignage et leur coopération à la fécondité de l'Eglise, notre Mère, en signe et participation de l'amour que le Christ a eu pour son Epouse et qui l'a fait se livrer pour elle. Un exemple semblable est donné par les veuves et les célibataires dont le concours peut être de grande valeur pour la sainteté et l'activité dans l'Eglise. Quant à ceux qui se livrent à des travaux souvent pénibles, leur activité d'homme doit les enrichir personnellement, leur permettre d'aider leurs concitoyens et de contribuer à élever le niveau de la société tout entière et de la

création, d'imiter enfin, par une charité active, le Christ qui a voulu pratiquer le travail manuel et qui, avec son Père, ne cesse d'agir pour le salut de tous ; qu'ils soient en cela dans une joyeuse espérance, s'aidant mutuellement à porter leurs fardeaux, montant par leur travail quotidien à une sainteté toujours plus haute, sainteté qui sera aussi apostolique.

Qu'ils se sachent eux aussi unis tout spécialement au Christ souffrant pour le salut du monde, ceux sur qui pèsent la pauvreté, l'infirmité, la maladie, les épreuves diverses, ou qui souffrent persécution pour la justice: le Seigneur dans l'Evangile les a déclarés bienheureux et "le Dieu de toute grâce qui nous a appelés dans le Christ à sa gloire éternelle, après une courte épreuve les rétablira lui-même, les affermira et les rendra inébranlables" (*1P 5,10*).

Ainsi donc tous ceux qui croient au Christ iront en se sanctifiant toujours plus dans les conditions, les charges et les circonstances qui sont celles de leur vie et grâce à elles, si cependant ils reçoivent avec foi toutes choses de la main du Père céleste et coopèrent à l'accomplissement de la volonté de Dieu, en faisant paraître aux yeux de tous, dans leur service temporel lui-même, la charité avec laquelle Dieu a aimé le monde.

Voies et moyens de la sainteté

42 "Dieu est charité et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui" (*1Jn 4,16*). Sa charité, Dieu l'a répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné (cf. *Rm 5,5*). La charité qui nous fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain à cause de lui, est par conséquent le don premier et le plus nécessaire. Mais pour que la charité, comme un bon grain, croisse dans l'âme et fructifie, chaque fidèle doit s'ouvrir volontiers à la parole de Dieu et, avec l'aide de sa grâce, mettre en oeuvre sa volonté, participer fréquemment aux sacrements, surtout à l'Eucharistie, et aux actions liturgiques, s'appliquer avec persévérance à la prière, à l'abnégation de soi-même, au service actif de ses frères et à l'exercice de toutes les vertus. La charité en effet, étant le lien de la perfection et de la plénitude de la loi (cf. *Col 3,14 Rm 13,10*), dirige tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin. C'est donc la charité envers Dieu et envers le prochain qui marque le véritable disciple du Christ.

Jésus, le Fils de Dieu, ayant manifesté sa charité en donnant sa vie pour nous, personne ne peut aimer davantage qu'en donnant sa vie pour lui et pour ses frères (cf. *1Jn 3,16 Jn 15,13*). A rendre ce témoignage suprême d'amour devant tous et surtout devant les persécuteurs, quelques-uns parmi les chrétiens ont été appelés depuis la première heure, et d'autres y seront sans cesse appelés. C'est pourquoi le martyr dans lequel le disciple est assimilé à son maître, acceptant librement la mort pour le salut du monde, et dans lequel il devient semblable à lui dans l'effusion de son sang, est considéré par l'Eglise comme une grâce éminente et la preuve de la charité. Que si cela n'est donné qu'à un petit nombre, tous

cependant doivent être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la croix, au milieu des persécutions qui ne manquent jamais à l'Eglise.

La sainteté de l'Eglise est entretenue spécialement par les conseils multiples que le Seigneur a proposés à l'observation de ses disciples dans l'Evangile. Parmi ces conseils il y a en première place ce don précieux de grâce fait par le Père à certains (cf. *Mt 19,11* *1Co 7,7*) de se consacrer plus facilement et sans partage du coeur à Dieu seul dans la virginité ou le célibat (cf. *1Co 7,32-34*). Cette continence parfaite à cause du règne de Dieu a toujours été l'objet de la part de l'Eglise d'un honneur spécial, comme signe et stimulant de la charité et comme une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde.

L'Eglise se remémore l'avertissement de l'apôtre qui provoque les fidèles à la charité et les exhorte à éprouver en eux cela même qui fut dans le Christ, lequel "s'anéantit lui-même prenant condition d'esclave ... se faisant obéissant jusqu'à la mort" (*Ph 2,7-8*), et se faisant pour nous "pauvre, de riche qu'il était" (*2Co 8,9*). L'imitation et le témoignage de cette charité et humilité du Christ s'imposent en vérité aux disciples en permanence ; c'est pourquoi l'Eglise notre Mère se réjouit de ce qu'il se trouve dans son sein en grand nombre des hommes et des femmes pour vouloir suivre de plus près et manifester plus clairement l'anéantissement du Sauveur, en assumant, dans la liberté des fils de Dieu, la pauvreté et en renonçant à leur propre volonté: c'est-à-dire que ces hommes et ces femmes se soumettent en matière de perfection à une créature humaine à cause de Dieu au-delà de la mesure du précepte, afin de se conformer plus pleinement au Christ obéissant.

Tous les fidèles du Christ sont donc invités et obligés à poursuivre la sainteté et la perfection de leur état. Qu'ils veillent tous à régler comme il faut leurs affections pour que l'usage des choses du monde et un attachement aux richesses contraire à l'esprit de pauvreté évangélique ne les détournent pas de poursuivre la perfection de la charité ; c'est l'avertissement de l'Apôtre: ceux qui usent de ce monde, qu'ils ne s'y arrêtent pas, car la figure de ce monde passe (cf. *1Co 7,31* grec)

CHAPITRE VI **LES RELIGIEUX**

La profession des conseils évangéliques dans l'Eglise

43 Les conseils évangéliques de chasteté vouée à Dieu, de pauvreté et d'obéissance, étant fondés sur les paroles et les exemples du Seigneur, et ayant la recommandation des apôtres, des Pères, des docteurs et des pasteurs de l'Eglise, constituent un don divin que l'Eglise a reçu de son Seigneur et que, par sa grâce, elle conserve fidèlement. L'autorité de l'Eglise, sous la conduite de l'Esprit-Saint, a veillé elle-même à en fixer la doctrine et régler la pratique,

instituant même des formes de vie stables sur la base de ces conseils. Comme un arbre qui se ramifie de façons admirables et multiples dans le champ du Seigneur à partir d'un germe semé par Dieu, se développent ainsi des formes variées de vie solitaire ou commune, des familles diverses dont le capital spirituel profite à la fois aux membres de ces familles et au bien de tout le Corps du Christ. Ces familles assurent à leurs membres les secours d'une plus grande stabilité dans leur forme de vie, d'une doctrine éprouvée pour atteindre la perfection, d'une communion fraternelle dans la milice du Christ, d'une liberté fortifiée par l'obéissance afin de pouvoir remplir avec sécurité et garder fidèlement leur profession religieuse en avançant dans la joie spirituelle sur la route de la charité.

Cet état de vie, compte tenu de la constitution divine et hiérarchique de l'Eglise, ne se situe pas entre la condition du clerc et celle du laïc ; Dieu appelle des fidèles du Christ de l'une et de l'autre condition pour jouir dans la vie de l'Eglise de ce don spécial et servir à la mission salutaire de l'Eglise, chacun à sa manière.

Nature et importance de l'état religieux dans l'Eglise

44 Par les voeux ou d'autres engagements sacrés assimilés aux voeux suivant leur mode propre, le fidèle du Christ s'oblige à la pratique des trois conseils évangéliques susdits: il se livre ainsi entièrement à Dieu, aimé par-dessus tout, pour être ordonné au service du Seigneur et à son honneur à un titre nouveau et particulier. Le baptême déjà l'avait fait mourir au péché et consacré à Dieu, mais pour pouvoir recueillir en plus grande abondance le fruit de la grâce baptismale, il veut, par la profession des conseils évangéliques faite dans l'Eglise, se libérer des surcharges qui pourraient le retenir dans sa recherche d'une charité fervente et d'un culte parfait à rendre à Dieu, et il se consacre plus intimement au service divin. Cette consécration sera d'autant plus parfaite que des liens plus fermes et plus stables reproduisent davantage l'image du Christ uni à l'Eglise son Epouse par un lien indissoluble.

Mais comme les conseils évangéliques, grâce à la charité à laquelle ils conduisent, unissent de manière spéciale ceux qui les pratiquent à l'Eglise et à son mystère, leur vie spirituelle doit se vouer également au bien de toute l'Eglise. D'où le devoir de travailler, chacun selon ses forces et selon la forme de sa propre vocation, soit par la prière, soit aussi par son activité effective, pour enraciner et renforcer le règne du Christ dans les âmes, et le répandre par tout l'univers. C'est pourquoi l'Eglise défend et soutient le caractère propre des divers instituts religieux.

La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, comme le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente,

mais est en quête de la cité future, l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, plus parfaitement aussi: manifeste aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps, atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux. De plus, cet état imite de plus près et représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient. Il fait voir enfin d'une manière particulière comment le règne de Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses terrestres et ses nécessités les plus grandes ; il montre à tous les hommes la suréminente grandeur de la puissance du Christ-Roi et la puissance infinie de l'Esprit-Saint qui agit dans l'Eglise de façon admirable.

L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Eglise, appartient donc cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté.

L'autorité de l'Eglise à l'égard des religieux

45 La fonction de la hiérarchie dans l'Eglise étant celle de pasteurs du peuple de Dieu qui conduisent aux très riches pâturages (cf. *Ez 34,14*), c'est à elle qu'il revient d'instituer les lois qui régleront sagement la pratique des conseils évangéliques, instrument singulier au service de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain. Suivant avec docilité les impulsions de l'Esprit-Saint, elle accueille les règles proposées par des hommes ou des femmes de premier ordre et, après leur mise au point plus parfaite, elle leur donne une approbation authentique ; enfin, avec autorité elle est là pour veiller et étendre sa protection sur les instituts créés un peu partout en vue de l'édification du Corps du Christ, afin que dans la fidélité à l'esprit de leurs fondateurs ils croissent et fleurissent.

Par ailleurs, pour qu'il soit mieux pourvu aux nécessités du troupeau du Seigneur dans son ensemble, le Souverain Pontife peut, en raison du primat qui est le sien sur l'Eglise universelle, et en considération de l'intérêt commun, soustraire tout institut de perfection et chacun de ses sujets à la juridiction des Ordinaires du lieu et se le subordonner à soi seul. De même ils peuvent être laissés ou confiés à la charge de leur propre autorité patriarcale. Quant aux membres des instituts, ils doivent, dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Eglise selon leur forme particulière de vie, observer à l'égard des évêques, selon les lois canoniques, la révérence et l'obéissance qui leur sont dues à cause de leur autorité pastorale sur les Eglises particulières et à cause de l'unité et de la concorde nécessaires dans le travail apostolique

L'Eglise n'apporte pas seulement à la profession religieuse la sanction qui lui donne la dignité d'un état canonique de vie ; par sa liturgie elle-même, elle la présente comme un état de consécration à Dieu. Elle reçoit elle-même, au nom de l'autorité que Dieu lui a

confiée, les vœux de ceux qui émettent leur profession ; dans sa prière publique elle demande pour eux à Dieu les secours et la grâce, elle les recommande à Dieu et leur accorde une bénédiction spirituelle en associant leur offrande au sacrifice eucharistique.

Grandeur de la consécration religieuse

46 Les religieux doivent tendre de tout leur effort à ce que, par eux, de plus en plus parfaitement et réellement, l'Eglise manifeste le Christ aux fidèles comme aux infidèles: soit dans la contemplation sur la montagne, soit dans son annonce du royaume de Dieu aux foules, soit encore quand il guérit les malades et les infirmes et convertit les pécheurs à une vie féconde, quand il bénit les enfants et répand sur tout ses bienfaits, accomplissant en tout cela, dans l'obéissance, la volonté du Père qui l'envoya.

Que tous enfin considèrent que la profession des conseils évangéliques, tout en comportant renonciation à des biens qui méritent indiscutablement l'estime, ne fait cependant nullement obstacle au progrès de la personne humaine, mais au contraire, de par sa nature, lui est du plus grand profit. En effet, les conseils volontairement embrassés selon la vocation personnelle de chacun, contribuent considérablement à la purification du coeur et à la liberté spirituelle ; ils stimulent en permanence la ferveur de la charité et surtout ils sont capables d'assurer aux chrétiens une conformité plus grande avec la condition de virginité et de pauvreté que le Christ Seigneur a voulue pour lui-même et qu'a embrassée la Vierge sa Mère ; l'exemple de tant de saints fondateurs le montre. Nul ne doit penser que par leur consécration les religieux deviennent étrangers aux hommes ou inutiles dans la cité terrestre. Car s'ils ne sont pas toujours directement présents aux côtés de leurs contemporains, ils leur sont présents plus profondément dans le coeur du Christ, coopérant spirituellement avec eux, pour que la construction de la cité terrestre ait toujours son fondement dans le Seigneur et soit orientée vers lui, pour que ceux qui bâtissent ne risquent pas de peiner en vain.

C'est pourquoi enfin le saint Concile approuve et loue ces hommes et ces femmes, ces frères et ces soeurs qui, dans les monastères, dans les écoles et les hôpitaux, dans les missions, apportent à l'Epouse du Christ la parure d'une constante et humble fidélité à leur consécration, et leurs services aussi généreux que largement diversifiés à tous les hommes.

Conclusion

47 Quant à tous ceux qui sont appelés à la profession des conseils, à chacun d'eux il appartient de veiller avec soin à persévérer dans la vocation à laquelle il a été appelé, et exceller toujours davantage pour une plus grande sainteté de l'Eglise, pour la plus grande gloire de l'unique et indivisible Trinité qui dans le Christ et par le Christ est la source et l'origine de toute sainteté.

CHAPITRE VII **LE CARACTERE ESCHATOLOGIQUE DE** **L'EGLISE EN MARCHE ET SON UNION AVEC** **L'EGLISE DU CIEL**

48 L'Eglise, à laquelle nous sommes tous appelés dans le Christ et dans laquelle nous acquérons la sainteté par la grâce de Dieu, n'aura sa consommation que dans la gloire céleste, lorsque viendra le temps où toutes choses sont renouvelées (Ac 3,1) et que, avec le genre humain, tout l'univers lui-même, intimement uni avec l'homme et atteignant par lui sa destinée, trouvera dans le Christ sa définitive perfection (cf. Ep 1,10 Col 1,20 2P 3,10-13).

Le Christ élevé de terre a tiré à lui tous les hommes (cf. Jn 12,32 grec) ; ressuscité des morts (cf. Rm 6,9), il a envoyé sur ses apôtres son Esprit de vie et par lui a constitué son Corps, qui est l'Eglise, comme le sacrement universel du salut ; assis à la droite du Père, il exerce continuellement son action dans le monde pour conduire les hommes vers l'Eglise, se les unir par elle plus étroitement et leur faire part de sa vie glorieuse en leur donnant pour nourriture son propre Corps et son Sang. La nouvelle condition promise et espérée a déjà reçu dans le Christ son premier commencement ; l'envoi du Saint-Esprit lui a donné son élan et par lui elle se continue dans l'Eglise où la foi nous instruit même sur la signification de notre vie temporelle, dès lors que nous menons à bonne fin, avec l'espérance des biens futurs, la tâche qui nous a été confiée par le Père dans le monde et que nous faisons ainsi notre salut (cf. Ph 2,12).

Ainsi donc déjà les derniers temps sont arrivés pour nous 1Co 10,11. Le renouvellement du monde est irrévocablement acquis et, en toute réalité, anticipé dès maintenant : en effet, déjà sur la terre l'Eglise est parée d'une sainteté encore imparfaite mais véritable. Cependant jusqu'à l'heure où seront réalisés les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite 2P 3,13 l'Eglise en pèlerinage porte dans ses sacrements et ses institutions qui relèvent de ce temps, la figure du siècle qui passe ; elle vit elle-même parmi les créatures qui gémissent présentement encore dans les douleurs de l'enfantement et attendent la manifestation des fils de Dieu Rm 8,19-22.

Ainsi donc, unis au Christ dans l'Eglise et marqués de l'Esprit-Saint, "arrhes de notre héritage" (Ep 1,14), nous sommes appelés enfants de Dieu en toute vérité, et nous le sommes (cf. 1Jn 3,1) ; mais l'heure n'est pas encore venue où nous paraîtrons avec le Christ dans la gloire (cf. Col 3,4), devenus semblables à Dieu parce que nous le verrons tel qu'il est (cf. 1Jn 3,2). C'est pourquoi, "tant que nous demeurons dans ce corps, nous sommes en exil loin du Seigneur" (2Co 5,6) ; possédant au-dedans de nous les prémices de l'Esprit, nous gémissons intérieurement (cf. Rm 8,23) et nous aspirons à être avec le Christ (cf. Ph 1,23). La même charité nous presse du désir de vivre davantage pour lui, qui est mort et ressuscité pour nous (cf. 2Co 5,15). Nous avons donc à cœur de plaire au Seigneur en toutes choses (Cf. 2Co 5,9) et nous endossons l'armure de Dieu afin de

pouvoir tenir contre les embûches du démon et lui résister au jour mauvais (cf. Ep 6,11-13). Ignorants du jour et de l'heure, il faut que, suivant l'avertissement du Seigneur, nous restions constamment vigilants pour mériter, quand s'achèvera le cours unique de notre vie terrestre (cf. He 9,27), d'être admis avec lui aux noces et comptés parmi les bénis de Dieu (cf. Mt 25,31-46) au lieu d'être, comme de mauvais et paresseux serviteurs (cf. Mt 25,7) écartés par l'Ordre de Dieu vers le feu éternel (cf. Mt 25,41), vers ces ténèbres du dehors où "seront les pleurs et les grincements de dents" (Mt 22,13 cf. Mt 25,30). En effet, avant de régner avec le Christ glorieux, tous nous devons être mis à découvert "devant le tribunal du Christ, pour que chacun reçoive le salaire de ce qu'il aura fait pendant qu'il était dans son corps, soit en bien, soit en mal" (2Co 5,10) ; et à la fin du monde "les hommes sortiront du tombeau, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie, ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de condamnation" (Jn 5,29 cf. Mt 25,46). C'est pourquoi, estimant qu'il n'y a pas de proportion entre les peines du présent et la gloire qui doit se manifester en nous" (Rm 8,18 cf. Rm 2,11-12), nous attendons, solides dans la foi, "la bienheureuse espérance et la manifestation glorieuse de notre grand Dieu et Sauveur, le Christ Jésus" (Tt 2,13) "qui transformera notre corps de misère en un corps semblable à son corps de gloire" (Ph 3,21), et qui viendra "se faire glorifier dans ses saints et admirer en tous ceux qui auront cru" (2Th 1,10).

La communion entre l'Eglise du ciel et l'Eglise de la terre

49 Ainsi donc en attendant que le Seigneur soit venu dans sa majesté, accompagné de tous les anges (cf. Mt 25,31) et que, la mort détruite, tout lui ait été soumis (cf. 1Co 15,26-27), les uns parmi ses disciples continuent sur terre leur pèlerinage ; d'autres, ayant achevé leur vie, se purifient encore ; d'autres enfin sont dans la gloire contemplant "dans la pleine lumière, tel qu'il est, le Dieu en trois Personnes". Tous cependant, à des degrés et sous des formes diverses, nous communions dans la même charité envers Dieu et envers le prochain, chantant à notre Dieu le même hymne de gloire. En effet, tous ceux qui sont du Christ et possèdent son Esprit, constituent une seule Eglise et se tiennent mutuellement comme un tout dans le Christ (cf. Ep 4,16). Donc, l'union de ceux qui sont encore en chemin, avec leurs frères qui se sont endormis dans la paix du Christ, n'est nullement interrompue ; au contraire, selon la foi constante de l'Eglise, cette union est renforcée par l'échange des biens spirituels. Etant en effet liés plus intimement avec le Christ, les habitants du ciel contribuent à affermir plus solidement toute l'Eglise en sainteté, ils ajoutent à la grandeur du culte que l'Eglise rend à Dieu sur la terre et l'aident de multiples façons à se construire plus largement (cf. 1Co 12,12-27). Car, admis dans la patrie et présents au Seigneur (cf. 2Co 5,8), par lui, avec lui et en lui, ils ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père, offrant les mérites qu'ils ont acquis sur terre par l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ

Jésus (cf. *1Tm 2,5*), servant le Seigneur en toutes choses et complétant en leur chair ce qui manque aux souffrances du Christ en faveur de son Corps qui est l'Eglise (cf. *Col 1,24*). Ainsi leur sollicitude fraternelle est du plus grand secours pour notre faiblesse.

Les rapports de l'Eglise de la terre avec l'Eglise du ciel

50 Reconnaissant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur de tout le Corps mystique de Jésus-Christ, l'Eglise en ses membres qui cheminent sur la terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages, car "la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse" (*2M 12,45*). Quant aux apôtres et aux martyrs du Christ, qui donnèrent le témoignage suprême de la foi et de la charité dans l'effusion de leur sang, l'Eglise a toujours cru qu'ils se trouvaient dans le Christ plus étroitement unis avec nous: en même temps que la bienheureuse Vierge Marie et les saints anges, elle les a honorés avec une particulière ferveur, sollicitant pieusement le secours de leur intercession. A ceux-là s'en ajoutèrent bientôt d'autres, qui avaient choisi d'imiter de plus près la virginité et la pauvreté du Christ, d'autres enfin que l'exercice plus éclatant des vertus chrétiennes et les grâces insignes de Dieu recommandaient à la pieuse dévotion et à l'imitation des fidèles.

En effet, de contempler la vie des hommes qui ont suivi fidèlement le Christ, est un nouveau stimulant à rechercher la Cité à venir (cf. *He 13* cf. *He 11,10*), et en même temps nous apprenons par là à connaître le chemin très sûr par lequel, à propos des vicissitudes du monde et selon l'état et la condition propres à chacun, il nous sera possible de parvenir à l'union parfaite avec le Christ c'est à dire à la sainteté. Dans la vie de nos compagnons d'humanité plus parfaitement transformés à l'image du Christ (cf. *2Co 3,18*), Dieu manifeste aux hommes dans une vive lumière sa présence et son visage. En eux, Dieu lui-même nous parle, il nous donne un signe de son royaume et nous y attire puissamment, tant est grande la nuée de témoins qui nous enveloppe (cf. *He 12,1*) et tant la vérité de l'Evangile se trouve attestée.

Mais nous ne vénérons pas seulement au titre de leur exemple la mémoire des habitants du ciel ; nous cherchons bien davantage par là à renforcer l'union de toute l'Eglise dans l'Esprit grâce à l'exercice de la charité fraternelle (cf. *Ep 4,1-6*). Car tout comme la communion entre les chrétiens de la terre nous approche de plus près du Christ, ainsi la communauté avec les saints nous unit au Christ de qui découlent, comme de leur source et de leur tête, toute grâce et la vie du peuple de Dieu lui-même. Il est donc au plus haut point convenable que nous aimions ces amis et cohéritiers de Jésus-Christ, nos frères aussi et nos insignes bienfaiteurs, que nous rendions à Dieu pour eux l'action de grâces qui leur est due, "que nous les invoquions avec ardeur, recourant à leurs prières, à leur secours et à leur aide pour obtenir de Dieu par

son Fils Jésus-Christ, notre seul Rédempteur et Sauveur, les bienfaits dont nous avons besoin". Car, par sa nature même, tout témoignage authentique d'amour que nous présentons aux habitants du ciel, tend, comme vers son terme, au Christ "couronne de tous les saints" et par lui à Dieu qui est admirable en ses saints et glorifié en eux. C'est surtout dans la sainte liturgie que se réalise de la façon la plus haute notre union avec l'Eglise du ciel: là en effet, la vertu de l'Esprit-Saint s'exerce sur nous par les signes sacramentels ; là nous proclamons, dans une joie commune, la louange de la divine Majesté ; tous, rachetés dans le sang du Christ, de toute tribu, langue, peuple ou nation (cf. *Ap 5,9*) et rassemblés en l'unique Eglise, nous glorifions le Dieu un en trois Personnes dans un chant unanime de louange. La célébration du sacrifice eucharistique est le moyen suprême de notre union au culte de l'Eglise du ciel, tandis que, unis dans une même communion, nous vénérons d'abord la mémoire de la glorieuse Marie toujours vierge, de saint Joseph, des bienheureux apôtres et martyrs, et de tous les saints.

Directives pastorales

51 Cette foi vénérable de nos pères en la communion de vie qui existe avec nos frères déjà en possession de la gloire céleste, ou en voie de purification après leur mort, le saint Concile la recueille avec grande piété ; il propose à nouveau les décrets des saints Conciles: le deuxième de Nicée, celui de Florence, celui de Trente. En même temps, dans sa sollicitude pastorale, il exhorte tous les responsables, au cas où des abus, des excès ou des manques auraient pu ici où là s'introduire, à y porter remède avec zèle, en écartant ou corrigeant le mal, et en restaurant toutes choses de façon que le Christ et Dieu soient plus parfaitement loués. Qu'ils enseignent aux fidèles que le culte authentique des saints ne consiste pas tant à multiplier les actes extérieurs, mais plutôt à pratiquer un amour de l'Eglise, "à fréquenter les saints pour les imiter, à nous unir à eux pour avoir part à leur sort, à obtenir le secours de leur intercession". Par ailleurs, qu'on montre bien aux fidèles que la fréquentation des habitants du ciel, si elle est conçue selon la pleine lumière de la foi, bien loin de diminuer le culte d'adoration rendu à Dieu le Père par le Christ dans l'Esprit, l'enrichit au contraire plus généreusement.

En effet lorsque la charité mutuelle et la louange unanime de la Très Sainte Trinité nous font communier les uns aux autres, nous tous, fils de Dieu qui ne faisons dans le Christ qu'une seule famille (cf. *He 3,6*), nous répondons à la vocation profonde de l'Eglise, et nous prenons par avance une part déjà savoureuse à la liturgie de la gloire parfaite. A l'heure où le Christ apparaîtra, quand se réalisera la glorieuse résurrection des morts, la clarté de Dieu illuminera la Cité céleste et l'Agneau sera son flambeau (cf. *Ap 21,24*). Alors l'Eglise des saints tout entière, dans la joie suprême de la charité, adorera Dieu et "l'Agneau qui a été égorgé" (*Ap 5,12*), proclamant d'une seule voix: "A celui qui siège sur le trône et à l'Agneau, louange, honneur, gloire et domination dans les siècles des siècles" (*Ap 5,13-14*).

CHAPITRE VIII

LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE MERE DE DIEU DANS LE MYSTERE DU CHRIST ET DE L'EGLISE

I. Introduction

La Sainte Vierge dans le mystère du Christ

52 Ayant résolu, dans sa très grande bonté et sagesse, d'opérer la Rédemption du monde, Dieu "quand vint la plénitude du temps, envoya son Fils né d'une femme ... pour faire de nous des fils adoptifs" (*Ga 4,4-5*). C'est ainsi que son Fils, "à cause de nous les hommes et pour notre salut, descendit du ciel et prit chair de la Vierge Marie par l'action du Saint-Esprit". Ce divin mystère de salut se révèle pour nous et se continue dans l'Eglise, que le Seigneur a établie comme son Corps et dans laquelle les croyants, attachés au Christ chef et unis dans une même communion avec tous ses saints, se doivent de vénérer, "en tout premier lieu la mémoire de la glorieuse Marie, toujours vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus Christ.

La Sainte Vierge et l'Eglise

53 La Vierge Marie en effet, qui, lors de l'Annonciation faite par l'ange, reçut le Verbe de Dieu à la fois dans son cœur et dans son corps, et présenta au monde la vie, est reconnue et honorée comme la véritable Mère de Dieu et du Rédempteur. Rachetée de façon éminente en considération des mérites de son Fils, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, elle reçoit cette immense charge et dignité d'être la Mère du Fils de Dieu, et, par conséquent, la fille de prédilection du Père et le sanctuaire du Saint-Esprit, don d'une grâce exceptionnelle qui la met bien loin au-dessus de toutes les créatures dans le ciel et sur la terre. Mais elle se trouve aussi, comme descendante d'Adam, réunie à l'ensemble de l'humanité qui a besoin de salut ; bien mieux, elle est vraiment "Mère des membres "du Christ"... ayant coopéré par sa charité à la naissance à la naissance dans l'Eglise des fidèles qui sont les membres de ce Chef". C'est pourquoi encore elle est saluée comme un membre suréminent et absolument unique de l'Eglise, modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et dans la charité, objet de la part de l'Eglise catholique, instruite par l'Esprit-Saint, d'un sentiment filial de piété, comme il convient pour une mère très aimante.

Intention du Concile

54 Aussi, présentant la doctrine de l'Eglise en laquelle le divin Rédempteur opère notre salut, le saint Concile se propose de mettre avec soin en lumière, d'une part le rôle de la bienheureuse Vierge dans le mystère du Verbe incarné et du Corps mystique, et d'autre part les devoirs des hommes rachetés envers la Mère de Dieu, Mère du Christ et Mère des hommes, des croyants en premier lieu ; le Concile toutefois n'a pas l'intention de faire au sujet de Marie

un exposé doctrinal complet, ni de trancher les questions que le travail des théologiens n'a pu encore amener à une lumière totale. Par conséquent, demeurent légitimes les opinions qui sont librement proposées dans les écoles catholiques au sujet de celle qui occupe dans la Sainte Eglise la place la plus élevée au-dessous du Christ et nous est toute proche.

II. Rôle de la Bienheureuse Vierge dans l'économie du salut

La Mère du Messie dans l'ancien Testament

55 Les Saintes Ecritures de l'ancien et du Nouveau Testament et la Tradition vénérable mettent dans une lumière de plus en plus grande le rôle de la Mère du sauveur dans l'économie du salut et le proposent pour ainsi dire à notre contemplation. Les livres de l'Ancien Testament décrivent l'histoire du salut et la lente préparation de la venue du Christ au monde. Ces documents primitifs, tels qu'ils sont lus dans l'Eglise et compris à la lumière de la révélation postérieure et complète, font apparaître progressivement dans une plus parfaite clarté la figure de la femme, Mère du Rédempteur. Dans cette clarté, celle-ci se trouve prophétiquement esquissée dans la promesse d'une victoire sur le serpent faite à nos premiers parents tombés dans le péché (cf. *Gn 3,15*). De même, c'est elle, la Vierge, qui concevra et enfantera un fils auquel sera donné le nom d'Emmanuel (cf. *Is 7,14* cf. *Mi 5,2-3 Mt 1,22-23*). Elle occupe la première place parmi ces humbles et ces pauvres du Seigneur qui espèrent et reçoivent le salut de lui avec confiance. Enfin, avec elle, la fille de Sion par excellence, après la longue attente de la promesse, s'accomplissent les temps et s'instaure l'économie nouvelle, lorsque le Fils de Dieu prit d'elle la nature humaine pour libérer l'homme du péché par les mystères de sa chair.

Marie à l'Annonciation

56 Mais le Père des miséricordes a voulu que l'Incarnation fût précédée par une acceptation de la part de cette Mère prédestinée, en sorte que, une femme ayant contribué à l'oeuvre de mort, de même une femme contribuât aussi à la vie. Ce qui est vrai à un titre exceptionnel de la Mère de Jésus donna au monde la vie, la vie même qui renouvelle tout, et fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d'une si grande tâche. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'usage se soit établi chez les saints Pères, d'appeler la Mère de Dieu la Toute Sainte, indemne de toute tache de péché, ayant été pétrie par l'Esprit-Saint, et formée comme une nouvelle créature. Enrichie dès le premier instant de sa conception d'une sainteté éclatante absolument unique, la Vierge de Nazareth est saluée par l'ange de l'Annonciation, qui parle sur l'Ordre de Dieu, comme "pleine de grâce" (cf. *Lc 1,28*). Au messager céleste elle fait elle-même cette réponse: "Voici la servante du Seigneur, qu'il en soit de moi selon ta parole" (*Lc 1,38*). Ainsi Marie, fille d'Adam, donnant à la parole de Dieu son consentement, devient Mère de Jésus et, épousant à plein

coeur, sans que nul péché ne la retienne, la volonté divine de salut, se livra elle-même intégralement, comme la servante du Seigneur, à la personne et à l'oeuvre de son Fils, pour servir, dans sa dépendance et avec lui, par la grâce du Dieu tout-puissant au mystère de la Rédemption. C'est donc à juste titre que les saints Pères considèrent Marie comme apportant au salut des hommes non pas simplement la coopération d'un instrument passif aux mains de Dieu, mais la liberté de sa foi et de son obéissance. En effet, comme dit saint Irénée, "par son obéissance elle est devenue, pour elle-même et pour tout le genre humain, cause de salut". Aussi avec lui, bon nombre d'anciens Pères disent volontiers dans leurs prédications: "Le noeud dû à la désobéissance d'Eve, s'est dénoué par l'obéissance de Marie ; ce que la vierge Eve avait noué par son incrédulité, la Vierge Marie l'a dénoué par sa foi" ; comparant Marie avec Eve, ils appellent Marie "la Mère des vivants" et déclarent souvent: "par Eve la mort, par Marie la vie".

La Sainte Vierge et l'enfance de Jésus

57 Cette union de la Mère avec son Fils dans l'oeuvre du salut est manifeste dès l'heure de la conception virginale du Christ jusqu'à sa mort ; et d'abord quand Marie, partant en hâte pour visiter Elisabeth, est saluée par celle-ci du nom de bienheureuse pour avoir cru au salut promis, tandis que le Précurseur tressaillait au sein de sa mère (cf. *Lc 1,41-45*) ; lors de la Nativité ensuite, quand la Mère de Dieu présenta dans la joie aux pasteurs et aux mages son Fils premier-né, dont la naissance était non la perte mais la consécration de son intégrité virginale. Puis lorsque, dans le Temple, après avoir fait l'offrande des pauvres, elle présenta son Fils au Seigneur, elle entendit Siméon prophétiser en même temps que le Fils serait un signe de contradiction, et que l'âme de la mère serait transpercée d'un glaive: ainsi se révéleraient les pensées intimes d'un grand nombre (cf. *Lc 2,34-35*). Ayant perdu l'enfant Jésus et l'ayant cherché avec angoisse, ses parents le trouvèrent au Temple occupé aux affaires de son Père, et la parole du Fils ne fut pas comprise par eux. Sa mère cependant gardait tout cela dans son coeur et le méditait (cf. *Lc 2,41-51*).

La Sainte Vierge et le ministère public de Jésus

58 Pendant la vie publique de Jésus, sa mère apparaît expressément, et dès le début, quand aux noces de Cana en Galilée, touchée de pitié, elle obtint par son intercession que Jésus le Messie inaugurât ses miracles (cf. *Jn 2,1-11*). Au cours de la prédication de Jésus, elle accueillit les paroles par lesquelles le Fils, mettant le Royaume au-delà des considérations et des liens de la chair et du sang, proclamait bienheureux ceux qui écoutent et observent la parole de Dieu (cf. *Mc 3,35* par. et *Lc 11,27-28*), comme elle le faisait fidèlement elle-même (cf. *Lc 2,19* *Lc 2,51*). Ainsi la bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi, gardant fidèlement l'union avec son Fils jusqu'à la croix où, non sans un dessein divin, elle était debout (cf. *Jn 19,25*), souffrant cruellement avec son Fils unique, associée d'un coeur maternel à

son sacrifice, donnant à l'immolation de la victime, née de sa chair, le consentement de son amour, pour être enfin, par le même Christ Jésus mourant sur la croix, donnée comme sa Mère au disciple par ces mots: "Femme, voici ton Fils" (cf. *Jn 19,26-27*).

La Sainte Vierge après l'Ascension

59 Mais comme il a plu à Dieu de ne manifester ouvertement le mystère du salut des hommes qu'à l'heure où il répandrait l'Esprit promis par le Christ, on voit les apôtres, avant le jour de Pentecôte, "persévérant d'un même coeur dans la prière avec quelques femmes dont Marie, Mère de Jésus, et avec ses frères" (*Ac 1,14*) ; et l'on voit Marie appelant elle aussi de ses prières le don de l'Esprit qui, à l'Annonciation, l'avait déjà prise sous son ombre. Enfin la Vierge immaculée, préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle, ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme la Reine de l'univers, pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs (cf. *Ap 19,16*), victorieux du péché et de la mort.

III. La bienheureuse Vierge et l'Eglise Marie, servante du Seigneur

60 Unique est notre Médiateur selon les paroles de l'Apôtre: "Car, il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est donné en rançon pour tous" (*1Tm 2,5-6*). Mais le rôle maternel de Marie à l'égard des hommes n'offusque et ne diminue en rien cette unique médiation du Christ: il en manifeste au contraire la vertu.

Car toute influence salutaire de la part de la bienheureuse Vierge sur les hommes a sa source dans une disposition purement gratuite de Dieu: elle ne naît pas d'une nécessité objective, mais découle de la surabondance des mérites du Christ ; elle s'appuie sur sa médiation, dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu ; l'union immédiate des croyants avec le Christ ne s'en trouve en aucune manière empêchée, mais au contraire aidée.

61 La bienheureuse Vierge, prédestinée de toute éternité, à l'intérieur du dessein d'incarnation du Verbe, pour être la Mère de Dieu, fut sur la terre, en vertu d'une disposition de la Providence divine, la vénérable Mère du divin Rédempteur, généreusement associée à son oeuvre à un titre absolument unique, humble servante du Seigneur. En concevant le Christ, en le mettant au monde, en le nourrissant, en le présentant dans le Temple à son Père, en souffrant avec son Fils qui mourrait sur la croix, elle apporta à l'oeuvre du Sauveur une coopération absolument sans pareille par son obéissance, sa foi, son espérance, son ardente charité, pour que soit rendue aux âmes la vie surnaturelle. C'est pourquoi elle est devenue pour nous, dans l'Ordre de la grâce, notre Mère.

62 A partir du consentement qu'elle apporta par sa foi

au jour de l'Annonciation et qu'elle maintint dans sa fermeté sous la croix, cette maternité de Marie dans l'économie de la grâce se continue sans interruption jusqu'à la consommation définitive de tous les élus. En effet, après son Assomption au ciel, son rôle dans le salut ne s'interrompt pas: par son intercession répétée elle continue à nous obtenir les dons qui assurent notre salut éternel. Son amour maternel la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas achevé, ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves, jusqu'à ce qu'ils parviennent à la patrie bienheureuse. C'est pourquoi la bienheureuse Vierge est invoquée dans l'Eglise sous les titres d'avocate, d'auxiliatrice, de secourable, de médiatrice, tout cela cependant entendu de telle sorte que nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique Médiateur, le Christ.

Aucune créature en effet ne peut jamais être mise sur le même pied que le Verbe incarné et rédempteur. Mais tout comme le sacerdoce du Christ est participé sous des formes diverses, tant par les ministres que par le peuple fidèle, et tout comme l'unique bonté de Dieu se répand réellement sous des formes diverses dans les créatures, ainsi l'unique médiation du Rédempteur n'exclut pas, mais suscite au contraire une coopération variée de la part des créatures, en dépendance de l'unique source.

Ce rôle subordonné de Marie, l'Eglise le professe sans hésitation ; elle ne cesse d'en faire l'expérience ; elle le recommande au coeur des fidèles pour que cet appui et ce secours maternels les aident à s'attacher plus intimement au Médiateur et Sauveur.

Marie, modèle de l'Eglise

63 La bienheureuse Vierge, de par le don et la charge de sa maternité qui l'unissent à son fils, le Rédempteur, et de par les grâces et les fonctions singulières qui sont les siennes, se trouve également en intime union avec l'Eglise: de l'Eglise, selon l'enseignement de saint Ambroise, la Mère de Dieu est le modèle dans l'Ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ. En effet, dans le mystère de l'Eglise, qui reçoit elle aussi à juste titre le nom de Mère et de Vierge, la bienheureuse Vierge Marie occupe la première place, offrant, à un titre éminent et singulier, le modèle de la vierge et de la mère: c'est dans sa foi et dans son obéissance qu'elle a engendré sur la terre le Fils du Père, sans connaître d'homme, enveloppée par l'Esprit-Saint, comme une nouvelle Eve qui donne, non à l'antique serpent, mais au messager de Dieu, une foi que nul doute n'altère. Elle engendra son Fils, dont Dieu a fait le premier-né parmi beaucoup de frères (*Rm 8,29*), c'est-à-dire parmi les croyants, à la naissance et à l'éducation desquels elle apporte la coopération de son amour maternel.

64 Mais en contemplant la sainteté mystérieuse de la Vierge et en imitant sa charité, en accomplissant fidèlement la volonté du Père, l'Eglise devient à son tour une Mère, grâce à la parole de Dieu qu'elle reçoit

dans la foi: par la prédication en effet, et par le baptême elle engendre, à une vie nouvelle et immortelle, des fils conçus du Saint-Esprit et nés de Dieu. Elle aussi est vierge, ayant donné à son Epoux sa foi, qu'elle garde intègre et pure ; imitant la Mère de son Seigneur, elle conserve, par la vertu du Saint-Esprit, dans leur pureté virginale une foi intègre, une ferme espérance, une charité sincère.

Les vertus de Marie, modèle pour l'Eglise

65 Cependant, si l'Eglise en la personne de la bienheureuse Vierge, atteint déjà à la perfection qui la fait sans tache ni ride (cf. *Ep 5,27*), les fidèles du Christ, eux, sont encore tendus dans leur effort pour croître en sainteté par la victoire sur le péché: c'est pourquoi ils lèvent leurs yeux vers Marie comme modèle des vertus qui rayonne sur toute la communauté des élus. En se recueillant avec piété dans la pensée de Marie, qu'elle contemple dans la lumière du Verbe fait homme, l'Eglise pénètre avec respect plus avant dans le mystère suprême de l'Incarnation et devient sans cesse plus conforme à son Epoux. Intimement présente en effet à l'histoire du salut, Marie rassemble et reflète en elle-même d'une certaine façon les requêtes suprêmes de la foi et elle appelle les fidèles à son Fils et à son sacrifice..., ainsi qu'à l'amour du Père, lorsqu'elle est l'objet de la prédication et de la vénération. L'Eglise, à son tour, recherchant la gloire du Christ, se fait de plus en plus semblable à son grand modèle en progressant continuellement dans la foi, l'espérance et la charité, en recherchant et accomplissant en tout la divine volonté. C'est pourquoi, dans l'exercice de son apostolat, l'Eglise regarde à juste titre vers celle qui engendra le Christ, conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge précisément afin de naître et de grandir aussi par l'Eglise dans le coeur des fidèles. La Vierge a été par sa vie le modèle de cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Eglise, travaillent à la régénération des hommes.

IV. Le culte de la Bienheureuse Vierge dans l'Eglise

Nature et fondement du culte de la Sainte Vierge

66 Marie a été élevée par la grâce de Dieu, au-dessous de son Fils, au-dessus de tous les anges et de tous les hommes comme la Mère très sainte de Dieu, présente aux mystères du Christ ; aussi est-elle légitimement honorée par l'Eglise d'un culte spécial. Et de fait, depuis les temps les plus reculés, la bienheureuse Vierge est honorée sous le titre de "Mère de Dieu" ; et les fidèles se réfugient sous sa protection, l'implorant dans tous les dangers et leurs besoins. Surtout depuis le Concile d'Ephèse, le culte du peuple de Dieu envers Marie a connu un merveilleux accroissement, sous les formes de la vénération et de l'amour, de l'invocation et de l'imitation, réalisant ses propres paroles prophétiques: "Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, car le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses" (*Lc 1,48*).

Ce culte, tel qu'il a toujours existé dans l'Eglise, présente un caractère absolument unique ; il n'en est pas moins essentiellement différent du culte d'adoration qui est rendu au Verbe incarné ainsi qu'au Père et à l'Esprit-Saint ; il est éminemment apte à le servir. En effet, les formes diverses de piété envers la Sainte Vierge, que l'Eglise a approuvées, en les maintenant dans les limites d'une saine doctrine orthodoxe et en respectant les conditions de temps et de lieu, le tempérament et le génie des fidèles, font que, à travers l'honneur rendu à sa Mère, le Fils pour qui tout existe (cf. *Col 1,15-16*) et en qui il a plu au Père éternel "de faire habiter toute la plénitude" (*Col 1,19*), peut être comme il le doit connu, aimé, glorifié et obéi dans ses commandements.

L'esprit de la prédication et du culte de la Sainte Vierge

67 Cette doctrine catholique, le saint Concile l'enseigne formellement. Il engage en même temps tous les fils de l'Eglise à apporter un concours généreux au culte, surtout liturgique, envers ma bienheureuse Vierge, à faire grand cas des pratiques et exercices de piété envers elle, que le magistère a recommandées au cours des siècles ; il recommande de conserver religieusement toutes les règles portées dans le passé au sujet du culte des images du Christ, de la bienheureuse Vierge et des saints. Il exhorte vivement les théologiens et ceux qui portent la parole de Dieu à s'abstenir avec le plus grand soin, quand la dignité unique de la Mère de Dieu est en cause, à la fois de toute fausse exagération et non moins d'une excessive étroitesse d'esprit. L'étude de la Sainte Ecriture, des Pères et des docteurs, et celle des liturgies de l'Eglise, sous la conduite du magistère doivent leur faire mettre dans une juste lumière le rôle et les privilèges de la bienheureuse Vierge, lesquels sont toujours orientés vers le Christ, source de la vérité totale, de la sainteté et de la piété. Qu'ils se gardent avec le plus grand soin de toute parole ou de tout geste susceptibles d'induire en erreur, soit nos frères séparés, soit toute autre personne, sur la véritable doctrine de l'Eglise. Que les fidèles se souviennent qu'une véritable dévotion ne consiste nullement dans un mouvement stérile et éphémère de la sensibilité, pas plus que dans une vaine crédulité ; la vraie dévotion procède de la vraie foi, qui nous conduit à reconnaître la dignité éminente de la Mère de Dieu, et nous pousse à aimer cette Mère d'un amour filial, et à poursuivre l'imitation de ses vertus.

V. Marie, signe d'espérance assurée et de consolation pour le peuple de Dieu en pèlerinage sur la terre

68 Cependant, tout comme dans le ciel où elle est déjà glorifiée corps et âme, la Mère de Jésus représente et inaugure l'Eglise en son achèvement dans le siècle futur, de même sur cette terre, en attendant la venue du jour du Seigneur (cf. *2P 3,10*), elle brille déjà comme un signe d'espérance assurée et de consolation devant le peuple de Dieu en pèlerinage.

69 Le saint Concile trouve une grande joie et consolation au fait que, parmi nos frères séparés, il n'en manque pas qui rendent à la Mère du Seigneur et Sauveur l'honneur qui lui est dû, chez les Orientaux en particulier, lesquels vont, d'un élan fervent et d'une âme toute dévouée, vers la Mère de Dieu toujours Vierge pour lui rendre leur culte. Que tous les chrétiens adressent à la Mère de Dieu et des hommes d'instantes supplications, afin qu'après avoir assisté de ses prières l'Eglise naissante, maintenant encore, exaltée dans le ciel au-dessus de tous les bienheureux et des anges, elle continue d'intercéder près de son Fils dans la communion de tous les saints, jusqu'à ce que toutes les familles des peuples, qu'ils soient déjà marqués du beau nom de chrétiens ou qu'ils ignorent encore leur Sauveur, soient enfin heureusement rassemblés dans la paix et la concorde en un seul peuple de Dieu à la gloire de la Très Sainte et indivisible Trinité.

Tout l'ensemble et chacun des points qui ont été édictés dans cette constitution dogmatique ont plu aux Pères. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons du Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que ce qui a été ainsi établi en Concile soit promulgué pour la gloire de Dieu.

*Rome, à Saint-Pierre, le 21 Novembre 1964.
Moi, Paul, évêque de l'Eglise catholique.*

(Suivent les signatures des Pères)